

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 31 mars 1999, à 19 h 30
Salle Sherbrooke C
Hôtel Delta
2685, rue King Ouest,
Sherbrooke

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 31 MARS 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:	1
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
ANDRÉ GODIN	1
LUCIE ROY-ALAIN	11
NORBERT FAUTEUX	18
PIERRE DÉPÔT	31
BERNARD LAPOINTE	38
ANDRÉ ROBERT	46
JOHN BURCOMBE	67

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Nous avons une dizaine de personnes qui sont inscrites pour ce soir et comme il y a un bon nombre de personnes qui reviennent pour la seconde fois, j'ai trois personnes qui n'ont pas eu le temps de venir, je vais d'abord les passer en priorité puis, après ça, je suivrai l'ordre d'inscription.

10 La règle qu'on a suivie est la bonne. Dix personnes, on va passer correctement. Je vous demande de vous identifier, de poser rapidement vos questions et on va essayer de s'assurer qu'il y a une réponse adéquate à votre question, ce qui ne veut pas dire parfois que la réponse va vous plaire, mais ce qui est important, c'est qu'il y ait une réponse, y compris parfois nous ne savons pas ou nous allons vous le dire plus tard.

15 Alors, André Godin, s'il vous plaît.

M. ANDRÉ GODIN :

20 Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

25 Bonsoir, monsieur!

M. ANDRÉ GODIN :

30 Je vous remercie d'avoir établi l'ordre de priorité parce que je ne m'attendais pas de passer rapidement. J'en suis bien heureux. Alors moi, je suis disons président d'une association d'un tout petit lac à Marbelton, Dudswell. Donc, comme tout le monde ici très préoccupé d'améliorer la qualité de l'environnement.

35 Alors, j'aurais deux questions à poser qui sont définitivement de deux ordres différents. Alors, ma première question porterait sur ce que j'appellerais, moi, sur l'éducation à l'environnement. J'ai fait le tour rapidement, mais je cherchais où était le ministère de l'Éducation. Je vois qu'il n'est pas là, mais je peux poser ma question quand même, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

40 Absolument. Oui.

M. ANDRÉ GODIN :

45 Ça va? Et ma deuxième question porterait peut-être sur un élément plus problématique que je vis au lac où j'ai un chalet, et que je sais qui peut être partagé dans d'autres situations, donc qui va concerner plus directement la gestion de l'eau. Alors, ce sont mes deux questions. Alors, je vais être fidèle à votre invitation d'être très bref, monsieur le président.

50 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

M. ANDRÉ GODIN :

55 Je pense qu'il existe plusieurs leviers pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens à la protection de la qualité de l'environnement, je crois le ministère de l'Environnement en particulier et les différentes associations que je connais également qui en font la promotion. Mais il en existe un, à mon point de vue aussi, je dirais un puissant levier d'éducation à l'environnement, c'est le ministère de l'Éducation.

60 Et vous le savez que, bon, on a entendu parler tout le monde qu'il se fait un peu comme il se fait actuellement des consultations, les Etats généraux, et je vais aller rapidement, et ils sont arrivés à des recommandations et à définir des programmes. Et un programme qui attire beaucoup mon attention, c'est celui de l'éducation à la citoyenneté. Et c'est sûr que ça serait assez long à expliquer, mais il y a une philosophie qui est intéressante et qui interpelle un grand changement dans les programmes dans l'éducation, c'est qu'on a été habitué tout le monde quand on a été à l'école, on nous montrait 2 plus 2, ça fait 4, puis on te posait une question après, puis si tu répondais bien que 2 plus 2, ça faisait 4, tu étais correct.

70 Et là ce qu'on veut faire, c'est d'inciter le jeune à faire des transferts dans sa vie personnelle. C'est nouveau. Je pense que c'est une des grandes orientations. Et le programme que je trouve, moi, qui interpelle beaucoup l'éducation à l'environnement, c'est celui de l'éducation à la citoyenneté. Programme qui va avoir lieu de 3e année aller jusqu'à secondaire IV. Et actuellement, il existe des groupes de travail au ministère de l'Éducation qui sont à définir les compétences que nos jeunes, nos citoyens et nos citoyennes devront maîtriser quand ils vont sortir de l'école.

75 Et à cet effet, je me dis: bon, c'est quoi que nous autres au niveau de l'environnement qu'on attendrait que nos jeunes maîtrisent?

80 Autre point important aussi dans cette réforme-là, c'est qu'il y a du temps qui n'est pas alloué et ce temps-là, et bien, on peut le définir. Autrement dit, à l'éducation à la citoyenneté, une école pourrait décider de mettre plus de temps à l'éducation à l'environnement si on le

85 voulait. Alors ça, c'est important, ça, comme grand changement. Alors, c'est pour vous donner le contexte.

Et ma question, ce serait ceci: quel rôle le ministère de l'Environnement compte-t-il jouer pour influencer justement les types de compétence, les sortes de compétence qu'on
90 souhaiterait qu'un jeune homme, une jeune fille qui sort de l'école secondaire maîtrise? Et quels sont aussi, là c'est parce que je vois qu'il n'y a personne du ministère de l'Éducation mais j'aurais posé la question aux gens du ministère de l'Éducation, quelles sont les grandes orientations que le Ministère compte donner au niveau du développement de ces compétences-là?

95 Je vous amène ça tout simplement, c'est parce qu'actuellement il existe des groupes de travail qui sont mis en place pour chacun des programmes. Alors, pour le programme qui est obligatoire de 3e année aller jusqu'à secondaire IV, il y a des groupes actuellement qui sont en place d'experts, j'imagine, de profs, mais il pourrait y avoir des gens aussi de l'Environnement, qui sont à définir les compétences que les jeunes devront maîtriser. Moi, je pense que, en
100 particulier le ministère de l'Environnement, j'imagine d'autres aussi, aurait un rôle important à jouer pour influencer, si vous voulez, cette définition-là de compétence. Je ne sais pas si on peut répondre à ma question.

LE PRÉSIDENT :

105 On va aller voir ça, monsieur. Très bien.

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

110 Monsieur le président, l'intervenant amène un sujet très intéressant à l'éducation. Je le disais hier, les ministères se sont concertés depuis trois - quatre ans, plutôt que de faire des interventions de nature singulières ou particulières, maintenant il y a un comité gouvernemental inter-ministériel entre les ministères à Ressources, Forêts, Mines, Environnement et Agriculture, etc., qui fait en sorte qu'ils ont mis sur pied un nouveau concept d'éducation, qui
115 est le programme d'éducation relative à l'environnement, le programme ERE que vous avez sans doute déjà entendu parler.

Et avec le ministère de l'Éducation, on essaie maintenant d'intégrer dans les programmes scolaires des contenus de nature, je dirais, écologique. Plutôt que d'avoir des
120 interventions ponctuelles avec du personnel du Ministère, maintenant on essaie de développer des agents relayeurs, qui est le professeur. Donc, on essaie d'avoir une approche plus intégrée, je dirais, de ces préoccupations-là. Mais au moment où on se parle, ça s'adresse particulièrement aux clientèles niveau primaire 5 et 6, et vous comprendrez pourquoi. Plus que la graine est semée tôt, je pense, plus les effets et plus les bénéfices sont permanents.

125 D'autre part, là je parlerais plus en région en ce moment-ci, les directions régionales sont amenées à avoir une présence plus active au niveau des salons de toute nature. Donc, on

130 essaie d'être le plus présent possible. Et je dirais l'orientation principale du Ministère, tant sur le plan provincial que régional, c'est la notion de développement durable. Donc, d'associer économie, d'associer environnement pour faire en sorte que ce soit un mariage plutôt qu'un divorce ou en opposition.

135 Et je pense que la Direction de l'éducation du ministère de l'Environnement a cette préoccupation-là maintenant de développer des contenus de développement durable, qui va s'adresser oui, d'une part, au programme ERE mais aussi ce contenu-là va s'adresser à l'ensemble des autres intervenants économiques, aussi bien entreprises que promoteurs de toutes sortes.

140 Donc, je dirais que c'est plutôt, au moment où on se parle, l'approche globale avec le ministère de l'Éducation mais aussi je pense au niveau du Ministère une préoccupation qui est vraiment réelle maintenant de dire: on ne peut plus n'investir que dans une approche répressive, mais il faut vraiment maintenant, je veux dire, avoir une préoccupation éducative puis particulièrement face aux jeunes.

145 Tout le monde connaît l'histoire du fils ou de la fille qui se promène en auto puis qui voit son père commettre un acte illicite au niveau faune, environnement, c'est l'enfant maintenant qui va avoir tendance à reprendre ses parents. Mais c'est effectivement un virage qui se fait. Ce sont des virages qui sont lents parce qu'on travaille au niveau des attitudes, des comportements, mais c'est dans ce type, je pense, d'approche-là qu'on va de plus en plus investir.

150 Sans doute que si le ministère de l'Éducation avait été ici, ce n'est pas un reproche que je fais, aurait pu, je pense, faire une présentation mais, au sein du Ministère, je dirais que oui l'éducation c'est une préoccupation majeure.

155 **M. ANDRÉ GODIN :**

160 Vous soulevez un aspect important, c'est que dans toutes les matières justement, il y a quatre grandes compétences dont une, ce sont les attitudes et les comportements. C'est-à-dire que ce n'est pas juste un prof qui pourrait parler à un moment donné de l'environnement. Le prof de français pourrait intégrer une de ces compétences-là, par exemple d'être bien préoccupé à l'environnement, dans l'enseignement du français comme le prof de maths. Alors, c'est un virage qui est majeur. Et je me dis: nous autres, dans l'environnement, allons-y.

165 Puis moi, je pense surtout aux groupes de travail qui sont actuellement en place. Je ne le sais pas exactement là comment ça se fait, mais je sais que ça se fait et je crois que c'est une excellente tribune pour aller faire valoir nos points de vue dans la gestion de l'environnement.

170 **LE PRÉSIDENT :**

Madame?

Mme DANIELLE POTVIN :

175 Oui, monsieur, je suis au ministère de la Culture et des Communications à la Direction
de l'Estrie. Et je peux vous dire que, quant au rôle que joue le ministère de la Culture et des
Communications, il est important puisqu'il supporte au fonctionnement des musées qui ont pour
mission, entre autres, de diffuser des connaissances et de vulgariser des connaissances
180 relativement au secteur de l'environnement. Et je pense en particulier en Estrie au musée du
Séminaire de Sherbrooke, musée de la Nature et de la Science, qui est supporté au
fonctionnement par le ministère de la Culture et des Communications.

Et il existe aussi le programme Étalez votre science qui est maintenant géré par le
ministère de la Culture, qui, autrefois, il y a deux ans, était au ministère de l'Industrie et
185 Commerce, qui est aussi un programme de vulgarisation qui est destiné à des chercheurs, à
des organismes qui veulent vulgariser, diffuser leurs connaissances dans le secteur des
sciences et des techniques. Et ils peuvent se prévaloir du programme. D'ailleurs, le concours
est ouvert et on a jusqu'au 1er avril pour soumettre des projets. Mais je tenais à souligner que le
gouvernement joue un rôle important à cet égard.

190

M. ANDRÉ GODIN :

Parce qu'il y a de la place aussi pour tous les arts, ce sont des cours à option, donc ils
peuvent aller à la culture également.

195

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes vous-même enseignant, monsieur Godin?

200

M. ANDRÉ GODIN :

Je l'étais, mais actuellement, je travaille à la formation des gestionnaires de l'éducation.

LE PRÉSIDENT :

205

Me permettez-vous, je vais faire une intervention de contenu. Je sors un peu de mon
rôle, mais permettez que je le fasse.

210

L'éducation à la citoyenneté ne se présente pas comme une matière parmi d'autres,
c'est une espèce de coupe transversale d'intégration de matière et vous aviez tout à fait raison
tantôt.

215 Or, il s'adonne qu'il y a une pluralité de concepts actuellement qui sont mis de l'avant. L'éducation à la citoyenneté en est un, et l'éducation relative à l'environnement en est un autre. Il y a une certaine concurrence entre les deux parce qu'il y a aussi des discussions idéologiques. Et vous avez tout à fait raison, à notre niveau, au fond, qu'on le prenne par la citoyenneté ou qu'on le prenne par l'environnement, ça a peu d'importance, c'est l'idée d'intégrer la relation à autrui et la relation à la nature dans la problématique de l'éducation.

220 **M. ANDRÉ GODIN :**

Tout à fait.

225 **LE PRÉSIDENT :**

230 Et ça, ça demande de la concertation. Et vous avez tout à fait raison, au plan stratégique, il y a actuellement, à cause des nouvelles définitions du ministère de l'Éducation et d'aussi ce qu'on appelle les - j'oublie toujours le nom là - les conseils d'établissements, qui vont dans chaque cas essayer de redéfinir la qualité d'une école et le portrait d'une école et d'un projet éducatif dans lequel, il y a nécessairement des bagarres de professionnels, de syndicats, de tout ce qu'on veut. Ça n'a aucune importance, c'est la vie ça.

235 J'ai fait là-dessus un tout petit texte à l'intention de Recyc-Québec. Recyc-Québec, c'est une organisation qui s'intéresse à la gestion des matières résiduelles. Et j'ai fait, à la demande de Recyc, un petit texte sur ce que Recyc peut faire en éducation relative à l'environnement et j'ai abordé un peu ces questions-là. Si jamais vous voulez un petit document, vous pourrez demander à Recyc de vous donner ce rapport-là, ça existe et c'est disponible. Et là, je referme la parenthèse parce que je ne suis pas supposé faire ce genre d'impair-là, mais je l'ai fait pareil. Alors, allez-y, cher collègue, vous pouvez me rabrouer si vous voulez.

240 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

245 Alors, après que le président a fait ses messages du commanditaire, est-ce que, monsieur Latulippe, les comités de bassins, entre autres le Comité de bassins de la rivière Chaudière, s'attribuent un rôle d'éducation relatif à l'eau, sur les usages ou sur l'usage parcimonieux, ou sur l'économie ou sur la solidarité?

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

250 Oui, je pense qu'il y avait dans COBARIC I un mandat spécifique à cet effet-là, mais je vais demander à Pierre Auger de donner plus d'explications.

M. PIERRE AUGER :

255 Alors, monsieur le commissaire, oui, vous avez raison, c'est un mandat qui faisait partie des préoccupations du COBARIC dans sa première phase. Un mandat d'ailleurs très important puisque dans l'approche qui est privilégiée de gestion par bassins versants, l'aspect consultation des prises en compte des préoccupations des citoyens est évidemment extrêmement important.

260 Donc, si on veut consulter, dans le même esprit qu'on le fait ici, évidemment le volet information, il y avait un programme qui a été développé et certains documents qui ont été publiés pour justement susciter une participation dans ce contexte-là, donc dans un contexte d'information. Il y avait un projet qui avait été évoqué, qui devait être développé, je ne sais pas
265 s'ils vont le faire en deuxième phase, mais en particulier avec les polyvalentes.

Donc, l'approche d'éducation des jeunes était pour le COBARIC très importante justement dans une perspective à long terme.

270 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

Monsieur le président, peut-être juste pour ajouter un peu de commanditaire de la part du Ministère. Dans le programme Accès-environnement il y a un volet spécifique pour l'éducation. La date limite est le 9 avril. Donc, les organismes qui veulent se vouer à cette
275 activité-là, on peut leur aider financièrement. Et je rappellerais également la création de plus en plus visible des écoles Brundtland qui sont vouées à l'éducation d'environnement, et dans l'Estrie, on en a trois qui sont accréditées.

LE PRÉSIDENT :

280 Voilà. Votre deuxième question, monsieur Godin?

M. ANDRÉ GODIN :

285 Si vous me permettez juste un commentaire avant de passer à la deuxième?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

290

M. ANDRÉ GODIN :

295

Votre intervention me plaisait tantôt parce que le fait d'aller par l'éducation et la citoyenneté, c'est que c'est un cours, un programme obligatoire. Donc, on a une bonne porte d'entrée. Tandis que l'autre, éducation à l'environnement est plus genre du temps alloué. Alors, comme stratégie, ça m'apparaissait aussi une bonne porte d'entrée. J'imagine qu'il y en a d'autres aussi. Ça va?

300

LE PRÉSIDENT :

Oui.

305

M. ANDRÉ GODIN :

310

Alors, je vais aller à ma deuxième question, qui est peut-être plus une préoccupation comme riverain, puis comme amateur de pêche, j'ai été en mesure de le vérifier aussi ailleurs. Je pense que la qualité de l'eau, on le sait, a été influencée par plusieurs facteurs. Et je crois que un qui l'influence beaucoup, ce sont les tributaires qui déversent des quantités d'eau considérables dans nos lacs et, nécessairement, ces tributaires-là sont porteurs, si vous voulez, de matières organiques qui laissent des dépôts souvent assez considérables à l'embouchure, si vous voulez, du tributaire. Et visuellement, on voit ça par le cumul des eaux boueuses, comme moi, je suis en mesure d'observer à quelques endroits. A un moment donné, on a toujours nos points de repère pour voir le niveau d'eau, mais à un moment donné, tu sais, quand tu vois apparaître ça par la base et que c'est le fond qui ressort, puis tu as ton point de repère, tu dis il doit certainement se passer quelque chose au niveau d'un cumul de sédiments. Ce qui, effectivement, j'ai été en mesure de constater.

315

320

Alors, ce que je voudrais savoir, c'est quelles sont les mesures qui sont à date en place, disons au niveau de la prévention pour éviter que ces phénomènes-là prennent de l'ampleur. Je ne suis pas en mesure de vous donner des statistiques là-dessus, j'ai quelques observations. Alors au niveau préventif, qu'est-ce qui se fait et également qu'est-ce que vous utilisez comme soit technique ou approche pour corriger ce genre de situation-là quand les sédiments s'accumulent? Je n'ai pas à vous expliquer tous les effets que ça peut faire sur la flore, sur la vie des poissons, les frayères, bon, etc., etc. Alors, j'aimerais peut-être avoir de l'information au niveau de ces deux aspects-là de ma question, prévention et puis aspects correctifs.

325

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas un thème neuf, on l'a traité...

330

M. ANDRÉ GODIN :

Je ne le sais pas, je n'ai pas entendu tout.

335 **LE PRÉSIDENT :**

... de plusieurs manières. On va essayer de resynthétiser ça rapidement.
Monsieur Latulippe.

340 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur le président, je vais tenter une approche de réponse, comme vous l'avez souligné, on a longuement fait état de plusieurs sujets. Au niveau de la Politique de protection des rives et de la formation qu'on va donner sur les éléments du guide de bonnes pratiques, cette formation-là déborde le cadre technique souvent pour prévenir et non pas seulement réparer ce qui est déjà détérioré.

Évidemment, les gens qui donnent la formation, ce sont les gens de l'UMRCQ. Alors, nous, la pratique qu'on donne est surtout au niveau technique. Le débordement sur les aspects plus globaux de prévention sert à partir du moment où la municipalité est informée comment prévenir la dégradation d'une rive mais, habituellement, les choses sont déjà faites et c'est une question de restauration. Je ne sais pas si mes collègues ont --

355 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

Peut-être plus aborder le plan opérationnel parce que, dans le fond, ce qu'il nous soumet là, c'est un problème. D'abord, le bilan régional fait effectivement état de cette problématique-là, et je demanderais peut-être à Pierre Demers, monsieur le président, si vous le permettez, qu'il élabore un peu là-dessus sur les interventions qu'on nous demande de faire parce qu'effectivement on est sollicité souvent comme personne ressource là-dedans.

M. PIERRE DEMERS :

Monsieur Godin, pour éviter toute confusion, est-ce que vous parliez du lac Dudswell ou du lac Miroir?

M. ANDRÉ GODIN :

C'est Dudswell plus particulièrement, oui.

370

M. PIERRE DEMERS :

375 Le lac Dudswell donc abrite une population intéressante de salmonidés et puis vous avez mentionné d'entrée de jeu les tributaires. Effectivement, les tributaires du lac Dudswell sont des plus importants pour alimenter ce plan d'eau-là.

380 Même si on n'a pas beaucoup de plans d'eau dans la région et puis que j'y ai été déjà au lac Dudswell dans mes années de terrain, où je faisais plus de terrain, j'inviterais monsieur Godin à communiquer avec moi dès que possible pour que je puisse, si vous le permettez, c'est pas un commanditaire, pour que je puisse me rendre ou mettre à mon plan d'opération une visite rapide et assez succincte au cours des prochains mois.

LE PRÉSIDENT :

385 D'une manière plus précise, vous connaissez les tributaires du lac Dudswell, qu'est-ce qui est fait pour prévenir. On a indiqué qu'il y a de la formation auprès des inspecteurs municipaux et, normalement, il y a des règlements qui doivent être appliqués et il y a un soutien de compétence que vous donnez au plan de la formation aux inspecteurs municipaux. Est-ce qu'il y a d'autres choses que vous voulez signaler tout de suite?

390

M. PIERRE DEMERS :

395 Oui, mes souvenirs du lac Dudswell et de ses tributaires sont en mémoire, donc j'aimerais pouvoir les comparer avec la situation actuelle. Donc, c'est pour ça que je requiers une visite des lieux et une discussion plus approfondie avec les riverains ou le représentant.

LE PRÉSIDENT :

400 Est-ce que ça vous convient, monsieur Godin?

M. ANDRÉ GODIN :

405 Parfait. Je n'en demandais pas tant.

LE PRÉSIDENT :

410 C'est parfait.

M. ANDRÉ GODIN :

410 C'est au-delà de mes attentes.

LE PRÉSIDENT :

415 Alors, au lieu d'une réponse qui va tourner autour des généralités, vous allez avoir le doigt sur la gachette. Merci, monsieur Godin.

M. ANDRÉ GODIN :

420 Je vous remercie de l'attention que vous avez portée à mes demandes.

LE PRÉSIDENT :

Ça me fait plaisir.

425 Madame Lucie Roy-Alain, s'il vous plaît.

Mme LUCIE ROY-ALAIN :

Bonsoir, monsieur le président! Bonsoir, madame et monsieur les commissaires!

430

Ma première question, je veux savoir en ce qui concerne la préservation de la qualité de l'eau et de la sauvegarde de la vie des poissons, je veux savoir si le MEF a deux politiques: une pour punir les erreurs des petits propriétaires et une autre qui permet de se fermer les yeux sur les activités dévastatrices des compagnies?

435

LE PRÉSIDENT :

C'est une question qui ressemble à un commentaire. Donc, vous avez l'impression que le Ministère punit les petits et laisse aller les gros.

440

Mme LUCIE ROY-ALAIN :

Ce n'est pas une impression, c'est une réalité.

445

LE PRÉSIDENT :

Oui. Expliquez-moi brièvement.

Mme LUCIE ROY-ALAIN :

450

Brièvement, en 92, nous autres on a un cultivateur qui a essayé de redresser un ruisseau et puis qui a été poursuivi par je crois que c'est Faune, qui a payé une amende, et puis cette année on a laissé Gazoduc TQM saccager ces coins-là et puis avec la bénédiction des ministres Bégin, Chevrette et des gouvernements. Et puis quand ils ont travaillé aussi chez

455 nous, qui avons été expropriés, et je peux dire aussi que je suis une féroce opposante à
Gazoduc TQM, quand ils ont travaillé chez nous, ils ont fait exploser un ruisseau à la dynamite.
Si ç'avait été moi qui aurais fait ça, j'aurais payé de l'amende, mais eux autres, c'était correct,
puis il y a des poissons qui sont morts par deux fois. Et ça, c'est juste des petits exemples. On
pourrait en citer d'autres.

460

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur le président, la réponse à la question c'est non, il n'y a pas deux sortes de
politique. Mais maintenant de façon plus élaborée, je ne connais pas le dossier précis.

465

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Quant au dossier de 92, monsieur le président, vous permettrez qu'on aille aux sources.
Je ne connais pas, ça fait sept ans. C'est difficile de revenir là-dessus.

470

Quant au Gazoduc, effectivement la région, la Direction régionale a dû suivre de très
près les travaux qu'ils ont eus à faire. Il est arrivé à une occasion un incident effectivement où
on a connu une mortalité de poissons. A ce moment-là, l'entreprise a immédiatement posé un
geste pour, je dirais, rétablir par des ensemencements ces populations-là. Mais peut-être de
475 façon plus particulière, monsieur Demers pourrait vous expliquer, si vous le permettez, la façon
que la Direction générale a suivi les travaux d'installation du fameux gazoduc qui traverse la
région.

LE PRÉSIDENT :

480

Je ne suis pas sûr que madame veuille entendre ça, mais madame signale qu'il y a eu un
incident, que vous confirmez qu'il y a eu un incident.

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

485

Il y a eu un incident.

Mme LUCIE ROY-ALAIN :

490

Deux mortalités de poissons.

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

495

Alors, je pourrais demander à monsieur Demers qu'il élabore davantage, si vous le
permettez.

LE PRÉSIDENT :

ça vous convient, madame?

500

Mme LUCIE ROY-ALAIN :

Oui, ça me convient. Je ne suis pas sûre qu'il y a pas deux politiques, même si on me dit que non.

505

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Demers.

510

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

Monsieur le président, peut-être si vous permettez avant que mon collègue commente. J'ai fait état d'amende, je ne me souviens plus du sujet, mais toute la Loi sur la qualité de l'environnement et les règlements, par exemple le règlement sur les neiges usées, les amendes qui sont prévues à 106 et suivants vont être beaucoup plus importantes lorsqu'il s'agit d'une corporation, lorsqu'il s'agit d'une municipalité qu'un exploitant ou un particulier. Alors, on double et on triple les amendes à cet effet. Donc, je ne pense pas que l'approche globale de la loi...

515

LE PRÉSIDENT :

520

Non, non, mais ce que madame dit au fond, c'est qu'il y a eu un individu qui s'est fait punir parce qu'il est intervenu sur un ruisseau, mais il y a eu par ailleurs un autre projet plus considérable qui a suivi une autre procédure, mais dont le résultat a donné des perturbations dans le milieu. Et sa remarque est à cet effet.

525

L'incident dans le ruisseau, semble-t-il, est confirmé. Il y a eu un incident. On ne jugera pas maintenant de la responsabilité. Mais il y a un fait que madame signale, je pense qu'on doit le prendre comme ça, et là on va aller vérifier sur les efforts qui ont été déployés pour assurer la meilleure protection possible. Si votre collègue veut --

530

M. PIERRE DEMERS :

Oui, je vais commenter brièvement toujours. Dans le cadre du projet TQM Gazoduc, nous avons suivi toutes les étapes de réalisation depuis l'avant-projet aller jusqu'à maintenant. Le projet n'est pas terminé, il n'est pas clos. Le retard qui a été observé à l'automne n'a pas permis de terminer ou de finaliser les traversées de cours d'eau.

535

540 Nous avons, mes collègues de l'environnement et moi de la faune, visité toutes les traversées de cours d'eau dans notre région et puis nous avons convenu avec les représentants de TQM et leurs sous-traitants environnementaux de mesures de restauration et de compensation qui vont être finalisées ou concrétisées dès l'été 99 puisque, à l'automne dernier, c'était impossible de terminer ou de finaliser tout ça.

545 En particulier pour le cas de East Hereford, ce ruisseau-là, il y a des mesures de compensation avantageuses au niveau de la population de salmonidés qui vont être concrétisées.

M. CAMILLEGENEST, commissaire:

550 Est-ce que le suivi se faisait -- il y avait dans la région trois chantiers parallèles à ce qu'on m'a dit, est-ce qu'il y avait un suivi permanent d'un représentant du Ministère?

M. PIERRE DEMERS :

555 Permanent -- du moins, j'ai effectué des visites hebdomadaires de tous les chantiers au cours de l'été et de l'automne.

M. CAMILLEGENEST, commissaire:

560 Est-ce que ça comprenait tous les aspects? Entre autres, le respect des emprises, la traversée des cours d'eau, d'après la firme Urgel Delisle, c'était à zéro impact. Lorsqu'il y avait un impact prévisible, on utilisait le forage directionnel. Est-ce que vous aviez accès aux réunions de chantier? Les restaurations et compensations étaient inutiles pour les cours d'eau puisqu'il devait y avoir zéro impact.

565 **M. PIERRE DEMERS :**

570 Aux occasions où il y a eu des impacts, où il y a eu des méthodes appliquées qui n'ont pas donné les résultats souhaités, à ce moment-là, il pouvait y avoir des discussions concernant des compensations. C'est surtout des restaurations ou assurer la stabilisation des milieux traversés dont on s'est assuré. Puis ensuite au niveau des compensations, c'est lorsqu'il y a eu comme mortalité de poissons. On va plutôt concentrer ça sur le cas de East Hereford. Je n'ai pas assisté à toutes les réunions de chantier puisque j'étais comme support au niveau faunique dans ce dossier-là.

575 **M. CAMILLEGENEST, commissaire:**

En tout cas, ça tombait bien mal que ça arrive à East Hereford, justement qui était un des endroits les plus sensibles du réseau.

580

M. PIERRE DEMERS :

Je suis d'accord avec vous.

585

Mme LUCIE ROY-ALAIN :

En tout cas, on a beau dire qu'on va avoir des compensations, mais moi, j'ai toujours pour mon dire et je leur ai dit bien des fois que si c'était nous qui l'aurions fait, on se serait fait taper sur les doigts.

590

Deuxième question, c'est au sujet de la protection des lieux humides qui sont considérés comme les reins de la terre. C'est eux autres qui filtrent l'eau. Je veux savoir quelles sont les actions du MEF pour la protection des marais. Ça c'est A.

595

B, est-ce qu'il se pourrait aussi qu'il y ait un manque de cohérence dans les actions du gouvernement et du MEF en ce qui regarde la protection des marais?

Puis je veux savoir dans C, quelles sont les actions prises par le MEF pour s'assurer de la survie du marais à East Hereford qui a été pompé 24 heures par jour pendant des semaines?

600

Est-ce que c'est possible d'avoir un rapport du suivi du MEF sur la viabilité ou je devrais peut-être dire la pérennité ou la mortalité de ce marais? Je voudrais savoir s'il y a un rapport qui pourrait être déposé. C'était un marécage, à part de ça, qui était considéré parmi un des rares au Québec, qui n'avait pas été touché, puis il y avait une plante rare, la «phalantère» à gorge frangée, ça fait que je veux savoir si tout ça va vivre.

605

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur le président, sur la première partie, d'une façon globale, la protection des milieux humides, le spécialiste n'est pas ici ce soir. Je ne pense pas que -- c'est monsieur Léopold Gaudreau qui est à Montréal, qui aurait pu donner une explication. On vous reviendra là-dessus pour donner l'orientation du Ministère. Je sais qu'il y en a une et on n'a pas l'expert pour en parler ce soir.

610

615

Quant au deuxième volet --

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Quant à l'événement que l'intervenante fait référence, c'est-à-dire le marais d'East Hereford, effectivement le professionnel qui a traité le dossier est absent ce soir. On fera un compte rendu à la Commission de façon écrite.

620

LE PRÉSIDENT :

625 Madame demande s'il y a eu un suivi et un rapport des interventions particulièrement sur ce marais.

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

630 Sur le marais d'East Hereford, j'ai bien compris.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

635

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Oui, j'ai bien compris.

640

LE PRÉSIDENT :

Alors donc, vous allez me donner un texte écrit.

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

645

Un texte écrit là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

650

Un texte écrit qu'on communiquera à madame sur les mesures.

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

ça sera un rapport d'inspection et état de situation.

655

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

660

Mme LUCIE ROY-ALAIN :

Pour ce qui est le manque de cohérence des actions du gouvernement et du MEF là, il aurait peut-être fallu que je m'explique un peu plus. C'est qu'en période électorale, on annonce une belle subvention de 100 000 \$ pour assurer la survie du marais à Kingsbury pendant qu'à

665 East Hereford, le marais, il est saccagé. Ça fait que là c'est là que je me demande, moi, où
elle est la cohérence de notre gouvernement qui veut avoir une belle image et puis qui détruit.
Parce que nous, notre marais, si les gens avaient eu un peu de regard, visé un peu plus loin, il
y en aurait eu du tourisme aussi qui aurait pu se développer. Il y aurait peut-être eu des choses
très intéressantes à quelqu'un qui regarde un peu là, qu'est-ce qu'il peut faire avec ça.

670

LE PRÉSIDENT :

Donc, l'incohérence, vous la voyez dans le fait que, d'un côté, le gouvernement investit
pour mettre un marais en valeur alors que le vôtre a été atteint par la réalisation d'un projet. Et là,
675 vous trouvez que d'un côté on défait ce qu'on laisse entendre qu'on fait de l'autre, c'est bien ça?

Mme LUCIE ROY-ALAIN :

C'est ça.

680

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

685

Mme LUCIE ROY-ALAIN :

Est-ce que je peux en poser une autre?

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

690

Alors que, monsieur le président, on se souviendra que, d'après la démonstration qui a
été faite, le tracé du gazoduc a été modifié dans sa partie américaine pour éviter les zones
humides.

695

Mme LUCIE ROY-ALAIN :

Oui, nous autres ici au Québec, moi, je l'ai toujours dit, on est niais. On ne regarde
par les richesses qu'on a, puis aux États-Unis, eux autres, ils en profitent, ils développent du
tourisme. Puis on est niais, puis après ça on se plaint.

700

Et puis je regarde les audiences aussi, puis je suis un petit peu inquiète parce que s'il se
passe la même affaire que nous autres il s'est passé, si le gouvernement décide... parce que là
ici, c'est une consultation, une consultation, c'est prendre avis de. Si le gouvernement décide
de ne pas prendre avis de, et puis qu'à un moment donné il y a encore des petits David comme
705 nous autres qui vont être pris à se défendre contre des Goliath, je veux savoir si le
gouvernement, un jour, il va penser à mettre des budgets à la disposition des petits David

pendant que les autres, ils ont des grosses poches, et puis qu'ils ont le gouvernement de leur bord, puis que nous autres on est écrasé. Ça fait qu'à un moment donné, il faudrait qu'il y ait quelqu'un qui est assis à ce gouvernement-là qui réfléchisse un peu.

710

LE PRÉSIDENT :

Ce qu'on doit dire de la présente consultation, c'est qu'à la différence de consultations qui ont lieu sur un projet où il y a un promoteur, quelque chose de très précis, là on est dans une audience globale qui dure pendant un an et sur laquelle on doit faire des propositions sur des orientations et sur une politique. Donc, c'est d'un caractère différent.

715

Est-ce que le gouvernement va nous écouter ou pas nous écouter? Ça c'est toujours l'incertitude qui doit peser sur nous. Mais en tout cas, rien de ce qui est pertinent à l'eau n'est étranger à notre mandat. Et si vous estimez que, à un moment donné, on doit faire des recommandations à l'égard des stratégies, y compris dans le gouvernement et hors du gouvernement, pour trouver les meilleures manières de gérer l'eau et de la prendre en main, ce genre de propos nous concerne et vous pourrez nous le dire dans un mémoire, et c'est pertinent.

720

725

Mme LUCIE ROY-ALAIN :

Je reviendrai dans un mémoire, il n'y a pas de problème. J'ai confiance en vous, mais le gouvernement, il n'est pas trop dans ma confiance.

730

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame.

735

Mme LUCIE ROY-ALAIN :

Je vous remercie bien.

LE PRÉSIDENT :

740

Ça me fait plaisir.

Monsieur Norbert Fauteux, s'il vous plaît.

M. NORBERT FAUTEUX :

745

Bonsoir, monsieur le président!

LE PRÉSIDENT :

750 Bonsoir!

M. NORBERT FAUTEUX :

755 Monsieur Genest, madame Gallichan. Alors, je suis heureux quand même d'avoir quelques minutes pour partager avec vous une préoccupation que j'ai par rapport à des difficultés que je pourrais appeler de relations humaines. Ça a l'air drôle présenté comme ça, mais je suis président d'associations de lacs depuis plusieurs années et puis, bien, je peux dire que la collaboration des gens du Ministère, il n'y a aucun problème, ça va bien, la collaboration des autres ministères. Mais quand on vient à bout de déchiffrer un problème puis d'essayer de
760 convaincre les gens, il reste une étape puis, moi, je ne vois pas de lien tellement fort avec les élus municipaux.

765 Alors je précise, je prends l'exemple de mon lac. Le lac Magog quand même, c'est deux MRC qui touchent à ce lac-là, quatre municipalités et même cinq. Alors, juste pour vous donner une image. Au mois d'août, quand ça fait deux semaines qu'il n'a pas plu dans la région et puis qu'il nous arrive un orage, ça ça arrive à peu près tous les ans, alors on reçoit à travers la rivière Magog les eaux de lavage de toutes les pelouses de Magog et de tout ce que vous voulez parce que le système d'égout pluvial s'en vient directement chez nous.

770 Et ce qui m'a piqué encore plus, suite à certaines interventions que j'ai faites depuis plusieurs années puis des recherches, essayer de convaincre toutes les municipalités d'avoir un règlement cohérent par rapport à l'épandage de pesticides, d'herbicides et tout ce que vous voulez. Je vous avoue que je suis assez patient d'habitude, mais vis-à-vis ce problème-là, c'est compliqué.

775 En principe, si vous voulez avoir les meilleurs conseils, je pense, c'est un nouvel échevin élu à qui tu poses une question. Là il te dit quoi faire, mais tu n'es pas plus avancé, tu sais.

780 Alors, en plus, ce qui m'a piqué encore hier, je vous donne un exemple. Je reçois chez moi de la publicité comme ça. Ça c'est des compagnies, c'est pas elle en particulier, c'est des compagnies qui font des spéciaux d'arrosage pour pesticides, tout ce que vous voulez. Là, ils font jusqu'à 30 % d'économie.

785 Le monsieur tout-le-monde qu'on essaie de convaincre par notre travail, nous, de bénévoles, de convaincre de garder ses pissenlits puis tout ce que vous voulez, puis qui se fait bombarder par ça, plus les téléphones... moi, je suggère à n'importe qui qui veut l'essayer là, de prendre une annonce de même, ils vont vous vendre n'importe quoi de n'importe qui, puis ils vont vous dire: «Ah! le Ministère l'a approuvé.» Je l'ai fait moi-même. J'ai posé les questions.

790 **LE PRÉSIDENT :**

C'est-à-dire, vous avez fait la vérification.

795 **M. NORBERT FAUTEUX :**

Oui, oui.

800 **LE PRÉSIDENT :**

Vous n'avez pas vendu de la publicité comme ça.

M. NORBERT FAUTEUX :

805 Non, non, j'ai fait la vérification qu'il était prêt à m'en vendre dans n'importe quelle condition.

LE PRÉSIDENT :

810 D'accord.

M. NORBERT FAUTEUX :

815 Je sais, il y en a des règlements. Mais moi, ce que je souhaiterais, peut-être qu'on pourrait donner un début de réponse à ça, c'est comment ça s'arrime ces choses-là? Parce que quand on passe au ministère des Affaires municipales, Environnement, les gens se parlent puis ça va bien. Mais quand on passe aux élus municipaux, leur règlement est toujours parfait eux autres. Ils ont tout ce qu'il faut. Excepté que ça ne donne pas de résultat.

820 Moi, ce que je vise, c'est des résultats. Parce que hier soir, il y a un rapport qui a été déposé ici, qui dit que dans le lac Magog il y a définitivement beaucoup trop de phosphates. Bien, c'est bien beau ça d'avoir des phosphates puis d'avoir une pelouse en or dans le fond du lac, si on travaille à se désâmer puis on est toujours à recommencer, ça va mal.

825 Alors, je pense qu'il y a un trou là. Et puis en deuxième partie, je souhaiterais que dans votre rapport ou avec tous les spécialistes qui sont ici, qu'on trouve une façon d'arrimer tout ça ensemble pour ne pas qu'on recommence tout le temps la même chose. Il y a trois-quatre ans, il y a eu des colloques puis des souhaits pieux puis toutes sortes de choses, mais il n'y a rien qui se passe.

830

Puis les statistiques de vente d'engrais, peut-être que quelqu'un a déposé des choses concernant ça, elles sont très très parlantes.

835 Alors, au départ, peut-être qu'on pourrait avoir un peu d'information des gens du
ministère de l'Environnement et des Affaires municipales, et puis comme bénévole, moi, je
vais rester aussi dynamique que je peux, mais je ne veux pas travailler pour rien.

LE PRÉSIDENT :

840 J'identifie trois questions dans ce que vous me dites: une qui concerne les élus et donc
la motivation d'intégration des élus, l'implication dans les problèmes comme ça pour arriver à
des politiques cohérentes. La deuxième qui touche l'usage des pesticides en milieu urbain.

M. NORBERT FAUTEUX :

845 Absolument.

LE PRÉSIDENT :

850 Puisque vous recevez des trop-pleins. Puis la troisième, c'est comment ça se fait qu'on
laisse faire ce genre de publicité et comment ça se fait qu'au moment où on commence à voir
tant de résultats pervers, que cela soit vendu impunément et de toutes les manières. Allons voir
le premier niveau de réponse, le temps que les concertations se fassent entre les experts.

855 Donc, avez-vous une réponse au malaise de monsieur, un lac, deux MRC, quatre
municipalités, peut-être cinq, des conseils pertinents dans les différents ministères mais pas
d'action commune et pas d'implication des élus, comme si là une porte se fermait.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

860 Je vous ai parlé, monsieur le président, une approche de réponse, je vous ai parlé du
Code de gestion des pesticides qui s'en venait et j'ai déposé auprès de la Commission une
petite plaquette. Malheureusement, on a déposé la copie, je ne l'ai pas devant moi, qui
concernait les eaux, alors on cherche une copie de la plaquette.

865 Dans cet avant-projet de loi sur la gestion des pesticides, il y a des éléments que j'avais
soulignés qui concernent les cours d'eau de façon spécifique, les zones de protection à
respecter et tout ça. De mémoire, évidemment je ne m'embarquerai pas dans ça, je n'ai pas le
document, on pourra le préciser. Mais ce qui est important et ce que je veux vous préciser,
870 c'est que, actuellement au Ministère, nous sommes au niveau d'une consultation, une
préconsultation qui a eu lieu sur le projet de Code de gestion qui est finalement un règlement, un
règlement sur...

LE PRÉSIDENT :

875

Sur le Code de gestion des pesticides.

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

880 Voilà. Qu'on appelle le Code de gestion, mais c'est un règlement qui visera à réduire les
risques associés à des pratiques irresponsables et dangereuses dans les prohibants. Donc, à
l'heure actuelle, ce qui existe en vertu de la Loi sur les pesticides, ce sont des règlements
d'ordre de procédure administrative et pour l'octroi de permis. Mais ce Code de gestion-là aura
beaucoup plus d'assises pour la protection.

885 Actuellement, au moment où on se parle, donc la préconsultation s'est tenue à la fin 98.
Et dans les notes que j'ai, en avril 99, donc d'ici quelques jours, l'exécutif du Ministère se
penchera sur cette préconsultation-là pour éventuellement soumettre au ministre le document, le
règlement complet et qu'il suive son cheminement avec prépublication et présentation au Conseil
890 des ministres. Donc, le document que je vous ai déposé donne les grandes lignes de cet avant-
projet de règlement sur la gestion des pesticides.

LE PRÉSIDENT :

895 Maintenant, est-ce que ce règlement-là pourra avoir une influence sur la publicité faite
par des compagnies qui nous vendent le tout vert dans les municipalités et dont les pratiques
sont très souvent dénoncées par les citoyens et les citoyennes?

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

900 Je suis désolé de ne pas pouvoir vous donner cette information-là étant donné que je n'ai
pas le document devant moi. Par contre, on m'informe qu'il y a eu un bilan et un compte rendu
de la vente des pesticides qui se fait au Québec, un bilan global. Peut-être que mon collègue
pourra en --

905

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est la deuxième partie de la question qu'on voulait.

910 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

De mémoire, monsieur le président, la vente de pesticides au Québec, je fais référence aux trois derniers bilans qui ont été faits, je pense que c'est 88-94 et dernièrement, 92 une baisse et 96 une légère hausse.

915

Je pense qu'on était en bonne, en droit de penser qu'on était dans une bonne direction, mais on a connu effectivement en 96, je pense le dernier rapport, une augmentation. Je pourrais déposer à la Commission ce bilan-là.

920 **LE PRÉSIDENT :**

Une augmentation des ventes.

925 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

C'est-à-dire, le bilan a été fait sur trois ans. Donc, comparativement à l'avant-dernier, on avait connu une baisse et le dernier bilan démontrait une hausse, au niveau des ventes toujours.

930 **LE PRÉSIDENT :**

Au niveau des ventes.

935 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

Dans le volume des pesticides.

LE PRÉSIDENT :

940 Pour la région?

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Je parle pour le Québec.

945

LE PRÉSIDENT :

Pour le Québec.

950 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

Le bilan, je pense, n'était pas encore régionalisé.

LE PRÉSIDENT :

955

Du côté du ministère de l'Agriculture, vous aviez, je pense, constaté l'inverse, c'est-à-dire vous aviez constaté une baisse des ventes des pesticides dans le milieu agricole, est-ce que cela est exact?

960 **M. MARCEL NORMANDEAU :**

Oui, c'est exact, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

965

M'aviez-vous donné les chiffres là-dessus? Il me semble qu'on a eu des chiffres là-dessus?

M. MARCEL NORMANDEAU :

970

Probablement que dans les audiences, soit à Montréal ou Québec, on vous aurait fourni des chiffres.

LE PRÉSIDENT :

975

Vous n'en avez pas pour la région? Non?

M. MARCEL NORMANDEAU :

980

Malheureusement, non.

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur?

985

M. NORBERT FAUTEUX :

Est-ce que le chiffre qui vient de ce côté-là comprend l'ensemble des engrais et des pesticides, des herbicides? C'est-à-dire que l'agriculture baisse?

990

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

995 Non, ce que je veux dire, ça comprend les engrais qui sont liés à l'émission de permis par le Ministère. Le rôle des directions régionales, c'est d'émettre un permis à des fins commerciales, donc ceux qui vendent et non ceux qui traitent. Il faut faire une différence. Nous, le permis qu'on émet, c'est celui qui a à acheter ou commercialiser des produits.

LE PRÉSIDENT :

1000 Et ça, ça comprend des pesticides et des engrais.

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

1005 Herbicides, pesticides, etc., c'est ça

LE PRÉSIDENT :

1010 Très bien. Alors, ce qui est intéressant de voir, monsieur, c'est qu'au plan de la masse des choses vendues, il y en avait moins en 94 qu'il n'y en avait en 92, mais il y en avait plus en 96 qu'il n'y en avait en 94. Paradoxalement, pendant ce temps-là, l'usage agricole a diminué à cause notamment du meilleur recyclage des déchets et des pratiques culturales qui sont en train de changer. Ce qui laisse entendre, à moins qu'il y a eu des sorties que des gens allaient accumuler, qu'à première vue ça laisse entendre que probablement la consommation urbaine est en train de monter. C'est une des interprétations possibles. Est-ce que je me trompe, monsieur Boisvenu?

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

1020 C'est une bonne déduction, je pense, oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est au moins une piste. Donc là, il y a quelque chose d'inquiétant de ce côté-là.

1025 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

Très inquiétant.

LE PRÉSIDENT :

1030 Revenons maintenant aux élus municipaux. Revenons à notre lac, deux MRC, quatre, sinon cinq municipalités, des militants, des conseils qui sont jugés compétents de la part des

ministères, mais le blocage municipal, qu'est-ce qui peut être fait pour faire débloquer cette situation-là?

1035

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Monsieur Fauteux, je pense, parle ici de concertation.

1040

M. NORBERT FAUTEUX :

Absolument.

1045

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Je pense que d'abord, un des rôles des MRC devrait être de jouer ce rôle-là. Je pense que les MRC sont là pour un rôle de concertation.

1050

Dans le plan environnemental, la Direction régionale joue ce rôle-là à l'occasion dans des situations conflictuelles pour arriver à trouver des consensus sur des solutions. Personnellement, je pense que ça serait là un bon dossier qui pourrait être géré au niveau de la MRC. Je pense qu'ils sont souvent outillés pour ce genre de débat-là.

1055

A toutes fins pratiques, lorsqu'il y a vraiment un conflit de nature des usages, la Direction régionale se rend souvent un peu comme conciliateur pour arriver à des consensus, mais je pense que le premier lieu de débattre ce sujet-là serait au niveau de la MRC.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1060

Quand, monsieur Latulippe, vous employez souvent l'expression « gestion intégrée », est-ce que gestion intégrée, ça s'applique à la gestion nationale, municipale et régionale? Et dans un cas comme celui-là, est-ce que l'intégration, ça n'exige pas un leadership ou une autorité unique et non pas une dilution sous les couvertures de coordination?

1065

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1070

Je ne pense pas que ce soit une question de coordination mais plutôt de concertation. A l'heure actuelle, ce qu'on vise, la réflexion qui se porte sur la gestion intégrée, qu'elle soit à l'échelle du bassin versant, c'est le cas aujourd'hui, mais la gestion intégrée c'est les multiples usages et la concertation des multiples gestionnaires de l'eau. Alors, à ce moment-là, la coordination, bien sûr, c'est une coordination d'assemblée mais ce n'est pas un leadership qui est pris autrement que par tous les partenaires de façon égale. C'est pour ça qu'on a voulu dans la représentativité du COBARIC ne pas avoir de groupe qui soit majoritaire.

1075 **M. CAMILLEGENEST, commissaire:**

Oui, mais là, on a un cas de problème où il n'y a pas vraiment de capacité d'atteindre une cohérence dans les réglementations municipales. Monsieur Boisvenu parlait de coordination par la MRC, c'est un pas. Mais quand on parle de gestion intégrée, est-ce qu'on peut aller
1080 chercher des façons de faire ou des visions ou des systèmes qui permettraient justement une intégration multiniveaux?

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

1085 Ecoutez, dans les principes directeurs du COBARIC, on mentionnait, entre autres, que les adaptations des lois nationales, régionales devraient se faire. J'ai le libellé exact qui donne quand même -- c'est le huitième:

«La législation nationale, régionale, locale doit être adaptée de façon à favoriser l'atteinte des objectifs de gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant.»

1090

Il faut voir qu'à l'heure actuelle, et c'est le cas qui est évoqué dans le document de consultation, les multiples interventions et intervenants, les juridictions actuelles de la MRC ne sont pas celles des municipalités et le gouvernement n'empiète pas sur le champ de juridiction des municipalités.

1095

En matière de pesticides, par exemple, il y a un débat à l'effet, la Loi sur les cités et villes ou le Code municipal fait en sorte que la municipalité doit faire autoriser par le ministre de l'Environnement un règlement qui porte sur les matières corrosives, les abrasifs.

1100

Est-ce que les pesticides entrent dans ça? Il y a deux écoles de pensée au niveau juridique. Il y en a qui disent oui et d'autres qui disent non. On peut certainement en l'absence du Code de gestion des pesticides y aller dans ce sens-là. Mais la municipalité est roi et maître sur son territoire. Et même la MRC, qui n'a le pouvoir en vertu du schéma d'aménagement que de donner des règles générales en matière de zonage, elle n'a pas de pouvoir de zonage.

1105

Donc, on constate cette multiplicité d'intervenants, mais il faut comprendre que les juridictions à ce moment-là sont partagées. Peut-être qu'une gestion intégrée pourrait amener justement une concertation générale, mais on est loin de la coupe aux lèvres. Et c'est ce sur quoi se penche actuellement notamment le projet pilote de COBARIC,

1110

M. CAMILLEGENEST, commissaire:

Parce que là, c'est un bel exemple le lac Magog. Les impératifs environnementaux sont clairs, c'est facile à définir et à comprendre, et probablement que tout le monde s'entend là-dessus. Sauf qu'il y a véritablement un problème d'intégration entre les différents partenaires,
1115 qui sont les municipalités.

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

1120 Vous avez raison et je vous dirais plus que ça ou pire que ça, je ne sais pas trop quoi employer, mais parfois la loi n'autorise pas un geste qui peut être de concert et qui peut permettre aux municipalités d'agir, mais la loi leur refuse le pouvoir de le faire.

1125 Je vous donne un exemple. Voici, je dirais, cinq ou six ans, de toute façon avant 1996, lors d'un débat, une MRC voulait, en matière de protection de sa rive, aller au-delà de ce qui était inscrit dans la Politique de protection des rives. L'exemple que je donnerais, c'est protéger 10 mètres, par exemple, dans la politique qui existait en milieu agricole et elle voulait en protéger 15. C'était pas possible. Alors, on a modifié, en 96, la loi pour permettre un plan de gestion des rives, je l'ai évoqué un peu plus tôt, un plan de gestion des rives adaptable par 1130 MRC pour permettre justement de ne pas avoir une approche mur à mur. C'est d'ailleurs une approche qui est reflétée dans les orientations du ministère de l'Environnement, c'est vraiment d'aller et de faire en sorte, je ne dis pas que ça se fait toujours, mais l'approche et l'orientation est ferme là-dessus, d'éviter le mur à mur. Alors, à ce moment-là, le partenariat vise justement à essayer d'avoir des passerelles avec nos partenaires pour éviter le mur à mur.

1135 La gestion intégrée est un élément à considérer et c'est sur quoi on travaille, mais je ne peux pas vous répondre, et je constate, et on le constate assez souvent que les conflits de juridiction mènent parfois à des situations relativement absurdes.

1140 Malgré qu'il existe, puis là je ne connais pas tout le détail de ça, quand il y a deux MRC qui veulent s'entendre sur un aspect particulier, ils peuvent former, et c'est très rare au Québec que ça se fait, ce qu'on appelle un bureau de délégués. Le bureau de délégués, lui, devient un super super conseil avec beaucoup moins de pouvoir que la petite municipalité locale parce qu'il n'a pas de pouvoir de taxation. Tout ça est à discuter.

1145 Et je vous souligne d'ailleurs, au 1er avril, à moins que l'échéance soit retardée, il y aura un rapport sur la fiscalité municipale qui sera sans doute extrêmement intéressant de prendre en compte dans cette consultation-là parce que, sur la table de ce rapport-là, je ne sais pas ce que ça va donner puis je ne veux pas faire de futurologie, mais est-ce que, on se pose 1150 la question, au début des années lors de la mise en place des MRC, la MRC doit toujours constituer une coopérative de services, ou si on doit rendre la MRC élue, que ce soit des élus qui soient à la tête, ça pourrait changer beaucoup de choses notamment au niveau du pouvoir de taxation, au niveau de la fiscalité et, en bout de ligne, cette approche-là pourrait aider au partage de responsabilités en matière d'environnement.

1155 Et ce n'est pas de la futurologie à ce moment-là, parce que déjà nous, on fait des propositions à l'effet d'un partage de responsabilités, pas un transfert mais un partage. Et ce partage-là pourrait amener les MRC à faire des économies d'échelle et à mieux gérer l'environnement dans une planification générale. Alors, je ne sais pas si ça répond à votre 1160 question, mais ça donne des pistes sur lesquelles on réfléchit.

M. CAMILLEGENEST, commissaire:

1165 Déjà, le plan d'action du Ministère sur les matière résiduelles donne des quasi-pouvoirs aux MRC et l'obligation de faire un plan de gestion par MRC et de l'intégrer au schéma d'aménagement. C'est un peu un pas dans ce sens-là.

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

1170 Et vous évoquez cet aspect-là, c'est dans ma Direction que la mise en oeuvre se fait, et je vous jure qu'avec les comités thématiques qu'on a mis sur pied pour la gestion des matières résiduelles, je ne veux pas ouvrir un autre angle d'attaque, mais je vous souligne que ce n'est pas évident non plus qui va gérer le plan de gestion de matières résiduelles. Encore là, faut-il savoir, même si le plan parle des MRC, des communautés urbaines ou des regroupements de municipalités, comment vous regroupez les municipalités et qui va détenir la juridiction. Parce
1175 que vous avez toute la dynamique des contrôles des déchets hors MRC.

Alors, quand on s'attaque à ce niveau-là, la concertation même entre citoyens de bonne volonté parfois se bute et souvent on n'a pas de réponse à un pouvoir habilitant qui n'existe pas.
1180 Et Dieu sait que dans le Code municipal, l'approche c'est que si ce n'est pas écrit dans le Code, vous ne l'avez pas le pouvoir, contrairement au droit civil.

M. CAMILLEGENEST, commissaire:

1185 Sur les engrais et pesticides, est-ce que dans l'examen que vous avez fait -- l'expérience de la Norvège a été examinée, a été documentée où, pour l'utilisation des engrais pesticides et herbicides, on frappe cette utilisation-là d'une taxe, par exemple 19 % sur les produits azotés, 11 % sur les produits phosphatés, etc., et le produit de cette taxe est versé dans un fonds qui va aux associations de protection des lacs et des rivières. C'est un exemple.

1190

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

Vous ouvrez un flanc énorme sur les flancs des fonds dédiés. Et vous savez que dans les pneus, dans les déchets, les fonds dédiés est une problématique, les gens du Conseil du trésor pourraient vous commenter facilement.
1195

LE PRÉSIDENT :

1200 Il y en a quelques-uns qui fouillent dans les fonds dédiés des fois.

M. CAMILLEGENEST, commissaire:

Mais outre le fait du fonds, l'idée d'une taxation sur ces produits-là de façon à en limiter l'usage, est-ce que ça a été examiné?

1205

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

Je m'excuse, j'ai perdu le premier bout de votre question.

1210

M. CAMILLEGENEST, commissaire:

Outre le fonds, que ça aille au Fonds consolidé du revenu du Québec ou dans des fonds dédiés, laissons ça de côté, mais l'utilisation de la taxation sur les produits comme les engrais et les pesticides, comme moyen de limiter leur usage, est-ce que ça a été examiné?

1215

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

Je n'oserai pas vous dire que non. Je vais faire une vérification à cet effet-là, à moins que mes collègues du MAPAQ aient une réponse là-dessus ou un premier commentaire.

1220

M. MARCEL NORMANDEAU :

Je n'ai pas de réponse puis, à ma connaissance, ça n'a pas été évalué du côté agricole.

1225

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

Alors, on va faire une vérification.

M. NORBERT FAUTEUX :

1230

Juste une petite remarque. En plus, l'expérience qu'on a au même lac, c'est que depuis plusieurs années on se plaint de l'apport d'engrais et de pesticides qui viennent d'un terrain de golf, qui est une pente directement reliée au lac. Alors, on peut voir dans le lac une lisière qui correspond à la lisière du golf, où ça pousse encore mieux.

1235

Mais encore là, moi, ma préoccupation, c'est que tous les efforts puis toute la compétence de ces gens-là autour de la table, puis toute la volonté des bénévoles, ça nous mène à placoter là pour le moment. On n'a rien, depuis quelques années c'est de même. Et puis les bénévoles, bien, comme il a été dit par monsieur Thibault après-midi, il vient un temps qu'ils s'essouffent. Puis je pense qu'on en a besoin quand même. Pas parce que j'en suis un là, mais je pense que c'est important de les avoir.

1240

Alors, ça répond à ma question et j'espère qu'on va retrouver dans les recommandations quelque chose qui aide les bénévoles à se démêler là-dedans un peu aussi.

1245

LE PRÉSIDENT :

En tout cas, c'est très éclairant pour nous dans la mesure où on veut faire des propositions sur une politique de gestion, on voit la complexité quand on arrive sur le terrain de cet enchevêtrement d'institutions et de juridictions.

1250

M. NORBERT FAUTEUX :

Absolument. Puis avec des gouvernements municipaux aussi nombreux, bien, tu viens à bout d'en convaincre deux, trois, puis là il y a des élections, parce qu'il y en a à tous les quatre ans, puis là tu recommences une autre fois.

1255

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

1260

M. NORBERT FAUTEUX :

Alors, je vous remercie beaucoup de votre attention et j'espère avoir des suivis.

1265

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur.

Monsieur Roger Riendeau, s'il vous plaît. Il n'est pas ici.

1270

Alors, monsieur Pierre Dépôt.

M. PIERRE DÉPÔT :

Moi, je veux encore faire bande à part ce soir en parlant plutôt de l'aspect macroécologique quant à l'impact de l'activité humaine sur la qualité de l'eau.

1275

On sait qu'ici, par exemple au Québec, il y a 96 % de la production d'électricité qui vient de la puissance de l'eau. Je ne sais pas si vous avez vu la revue «Québec Science» de mars 99, «Manquerons-nous d'électricité? Les changements climatiques affectent les réserves d'eau du Québec». C'est assez intéressant parce qu'on apprend que, depuis 1985, les turbines québécoises reçoivent en moyenne 8 % moins d'eau qu'on ne l'avait prévu; un manque à gagner de 7 milliards \$ en treize ans. Et puis ça équivaut à une crise du verglas par année.

1280

Selon les informations obtenues par le journaliste Louis-Gilles Francoeur du journal Le Devoir : «Si nous connaissons à partir de maintenant deux années successives

1285

d'hydraulicité extrêmement faible comme en 1962 et en 1963, des années records, les réservoirs seraient à sec d'ici deux ans.»

1290 Ma question: concernant les réservoirs d'Hydro-Québec, Hydro ne veut pas dévoiler le
niveau de ses réservoirs, prétextant que c'est confidentiel, ça, mais on sait très bien qu'ils ne
veulent pas le dévoiler pour ne pas ameuter l'opinion publique et parce qu'ils ne veulent pas aussi
être en position de faiblesse pour négocier avec les compagnies américaines d'électricité.
1295 J'aimerais savoir, moi, monsieur le président, en vertu des pouvoirs qui vous sont conférés,
est-ce que vous pouvez avoir accès à cette information-là, le niveau d'eau des réservoirs
d'Hydro-Québec? C'est ma question.

LE PRÉSIDENT :

1300 C'est une sapré bonne question. Je ne suis pas capable de vous répondre. Ecoutez, je
vais vérifier ça, je vais vérifier auprès des collègues, mais ça c'est une question, formulée
comme ça, qu'on ne s'est pas posée, puis je vais vérifier au niveau du service juridique du
BAPE pour voir si c'est lié directement à notre mandat en tant que relié à l'eau.

M. PIERRE DÉPÔT :

1305 Effectivement, je vous le dis...

LE PRÉSIDENT :

1310 Pas relié à la production électrique.

M. PIERRE DÉPÔT :

1315 Oui, mais vu que l'on tire l'électricité de l'eau, ça fait partie de la gestion de l'eau?

LE PRÉSIDENT :

1320 Oui, oui, mais je voudrais savoir l'intérêt que vous avez. Si vous l'avez pour 1 000
débat de l'électricité, ça ne rentre pas dans mon mandat. Je n'ai pas à faire le débat de
l'électricité. Expliquez-moi la raison de votre demande à ce niveau-là.

M. PIERRE DÉPÔT :

1325 C'est parce que, comme on dit dans la revue, «les changements climatiques affectent
les réserves d'eau du Québec».

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire que le changement climatique et l'influence possible...

1330

M. PIERRE DÉPÔT :

Sur l'effet de serre.

1335

LE PRÉSIDENT :

... ça, c'est tout à fait pertinent. Il n'y a aucun problème. Posez-moi des questions sur les changements climatiques et je vais vérifier. Si vous voulez des informations sur l'état des réservoirs par rapport à l'éventuelle production d'électricité, ce n'est pas mon mandat.

1340

M. PIERRE DÉPÔT :

Oui, mais vous comprenez qu'étant donné qu'on tire notre électricité de l'exploitation de l'eau, ça fait quand même partie, il me semble, de votre mandat, ça fait partie de la gestion de l'eau.

1345

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire mon mandat, c'est la gestion de l'eau. Si vous voulez argumenter ensuite sur l'électricité, à partir d'informations que vous ramasserez, il n'y a aucun problème. Moi, je n'ai pas pour mandat de faire un rapport sur l'électricité. Comprenez-vous?

1350

Du côté des pluies acides -- pas des pluies acides mais des changements climatiques, ça c'est tout à fait pertinent et ça fait partie, je pense, des problèmes du 4e chapitre de ce document-là.

1355

M. PIERRE DÉPÔT :

Mais ce qu'on constate justement, c'est que les changements climatiques, quand on parle de changements climatiques, on parle de l'effet de serre qui est attribuable à la combustion des carburants fossiles dans les véhicules à moteur, et pas seulement les moteurs deux-temps mais de l'ensemble des véhicules à moteur de la planète. L'humanité crache dans l'atmosphère 7 milliards de tonnes de carbone par année, dont 5.4 est attribuable à la combustion des carburants fossiles. Et là, ce qu'on apprend dans la revue «Québec Science», c'est que s'il y a un réchauffement dans le sud suite à l'effet de serre, bien, il y a un effet contraire sur le nord du Québec où là il y aurait un refroidissement, donc une diminution des précipitations sur le nord du Québec.

1365

1370 Donc, ça veut dire que les changements climatiques, je vous pose la question, selon vous, est-ce que ça peut affecter le cycle de l'eau, c'est-à-dire précipitation, ruissellement, évaporation?

LE PRÉSIDENT :

1375 On va vérifier ça. Est-ce que vous avez des expertises à ce niveau-là sur l'influence potentielle de l'éventualité des changements climatiques sur --

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

1380 Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement a suggéré certaines tables de concertation au niveau des changements climatiques. Au Québec, il y a actuellement cinq tables qui sont à se mettre sur pied, et lorsque je ne suis pas en audience, j'en préside une qui concerne l'aménagement du territoire.

1385 Cette table-là vise à étudier l'ensemble des problèmes reliés aux changements climatiques et à l'aménagement du territoire, tous les problèmes qui peuvent concerner, par exemple, l'utilisation des transports. Si vous prenez un train de banlieue dans la région de Montréal au lieu des voitures, quel impact que ça a sur l'étalement urbain et tout ça.

1390 Et dans l'élaboration, si on veut, du plan de travail qu'on est en train de se définir par rapport à ce volet-là, parce qu'il y a le volet transport, il y a l'énergie dans les bâtiments, il y a plusieurs autres tables, mais dans cette table-là sur l'aménagement du territoire, il y a effectivement des intervenants qui ont évoqué la possibilité de se pencher sur l'effet des changements climatiques sur les berges, sur l'eau en général et sur les différents végétaux près
1395 des cours d'eau.

1400 Alors, c'est un plan de travail qui est en train de se définir, on n'a pas encore tenu les premières réunions dans ce comité d'aménagement du territoire, mais c'est quelque chose sur lequel on va se pencher.

M. PIERRE DÉPÔT :

1405 Le réchauffement des lacs justement, une sous-question, le réchauffement des lacs qui serait une conséquence de réchauffement climatique, est-ce que ça n'a pas une incidence ça sur la santé du lac?

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

1410 Sans doute, mais là, c'est une question technique à laquelle je ne suis pas habilité à répondre.

M. CAMILLEGENEST, commissaire:

1415 De façon générale, il y a eu des études sur le changement et la variabilité atmosphérique et des impacts sur l'eau, entre autres le document de stratégie sur l'eau douce du gouvernement fédéral. Et, par exemple, ce document-là qui dit:

1420 «Les changements atmosphériques anthropiques, dont le changement climatique et l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique, peuvent nuire considérablement à la santé et à la durabilité des écosystèmes. Nulle part ne seront-ils plus manifestes que lorsqu'ils agissent sur les éléments de l'écosystème et de la société qui sont tributaires des ressources en eau. Le changement climatique provoqué par l'accroissement des concentrations de gaz à effet de serre influe directement sur le volume d'eau disponible et sur sa qualité, donnant lieu à des demandes concurrentielles issues d'un nouveau secteur. Au nombre des effets possibles figurent les fluctuations importantes du niveau et du débit associées au changement du régime de précipitation et d'évapotranspiration, la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes comme les sécheresses, les inondations, les tornades, etc.»

Alors, comme vous voyez, c'est un aspect qui est déjà documenté et qui a un impact.

1430 **M. PIERRE DÉPÔT :**

Donc, si vous me permettez, ça se pourrait donc que le cycle de l'eau soit accéléré entre l'évaporation, les précipitations, les ruissellements, le cycle pourrait être accéléré.

1435 Monsieur Bégin d'ailleurs, comme plusieurs scientifiques avant lui, ont émis l'hypothèse que les inondations du Saguenay ou même la crise du verglas, ça pourrait être attribuable à l'effet de serre, donc à la combustion des carburants fossiles.

1440 J'entendais tantôt parler d'une taxe sur les produits chimiques, les herbicides, les insecticides. S'il y a un lien de cause à effet entre la combustion du pétrole qui affecte la qualité de l'eau, est-ce que ça ne serait pas opportun d'augmenter les taxes sur l'essence pour diminuer la dégradation de l'eau?

1445 **M. CAMILLEGENEST, commissaire:**

Monsieur le président, ça serait peut-être un sujet intéressant. Monsieur le ministre a annoncé une consultation prochaine en l'an 2000 sur les changements climatiques, peut-être qu'on pourrait se donner rendez-vous.

1450 **LE PRÉSIDENT :**

On va la renvoyer à cette autre consultation à venir.

1455 **M. CAMILLEGENEST, commissaire:**

Mais étant donné que monsieur Dépôt, monsieur le président, a fait une demande précise à la Commission pour déposer des informations qui ne sont pas divulguables actuellement, et étant donné que la Commission est une commission d'enquête relative à l'eau, j'aimerais que monsieur Dépôt explique un peu plus l'intérêt direct ou indirect de sa requête à l'égard des enjeux qu'il pourrait y avoir sur les composantes d'une politique possible ou future de gestion de l'eau.

1460 **M. PIERRE DÉPÔT :**

Bien, c'est-à-dire que si on était en mesure de démontrer qu'il y a un lien de cause à effet entre la surutilisation des carburants fossiles et que ça influence la qualité de l'eau par les changements climatiques, on serait justifié à ce moment-là d'adopter des mesures draconiennes pour réduire la consommation de pétrole. Je vous donne un exemple...

1465 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, vous êtes rendu dans un autre sujet. Ce n'est pas là-dessus qu'il vous a posé la question.

1470 **M. CAMILLEGENEST, commissaire:**

Je vous parlais de votre demande sur les niveaux d'eau d'Hydro-Québec.

1475 **M. PIERRE DÉPÔT :**

1480 Oui.

1485 **M. CAMILLEGENEST, commissaire:**

Ce que je veux savoir, c'est quels sont les motifs qui démontrent l'intérêt d'une telle information, de façon directe ou indirecte, à l'égard des enjeux de notre Commission qui portent sur les composantes d'une future politique de gestion de l'eau?

M. PIERRE DÉPÔT :

1490

Il y a plusieurs aspects. A ça, je vous donne un exemple. C'est que si, hypothétiquement, on manque d'électricité éventuellement parce qu'il n'y a pas assez d'eau dans les réservoirs, ce qu'on dit dans la revue «Québec Science», c'est que le gouvernement, à ce moment-là, déjà la société d'État Hydro-Québec a ressorti de ses cartons le projet Grande

1495 Baleine. Donc, s'il n'y a pas assez d'eau dans les réservoirs, le gouvernement, il y a déjà d'autres projets d'autres centrales hydroélectriques, ça pourrait affecter la qualité de l'eau, ça? Si on n'a pas assez d'eau dans les réservoirs qu'on a déjà, le gouvernement se justifie à ce moment-là de faire le projet Grande Baleine, d'autres barrages hydroélectriques un peu partout, puis ça va affecter la qualité de l'eau?

1500

Même chose, le gouvernement fait marcher la centrale de Tracy présentement à plein régime. Ça pollue l'air, ça. Cette pollution-là de l'air, ça retombe dans l'eau. C'est ça la macroécologie. Moi, je voudrais élargir le mandat de votre Commission parce que ce qui s'en va dans l'air, ça retombe dans l'eau souvent.

1505

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Non, mais écoutez, j'essaie juste de comprendre le point précis qui serait des motifs à l'appui de votre requête. Là, vous m'avez parlé du risque qu'il n'y ait pas assez d'eau.

1510

M. YVAN DUMONT :

Oui.

1515

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

C'est bien ça?

M. PIERRE DÉPÔT :

1520

C'est ça. J'aurais aussi une autre question par rapport à la consommation de pétrole. C'est bien Havre Saint-Pierre dernièrement qui a eu un déversement pétrolier? On a vu ça dans l'eau, les animaux marins tout agglutinés dans le pétrole. Ça affecte la qualité de l'eau donc l'exploitation pétrolière, le transport, tout ça. On l'a vu même dernièrement à l'émission «Découverte», le projet Hibernia. J'imagine que ça, la protection des océans, vous, même si c'est limitrophe du Québec, ça ne rentre pas dans votre mandat?

1525

LE PRÉSIDENT :

1530

Ce n'est pas dans notre mandat.

M. PIERRE DÉPÔT :

C'est de valeur parce que, à l'échelle planétaire, ça aurait été intéressant que...

1535

LE PRÉSIDENT :

Mais le mandat, il est assez large comme on est là, on ne l'élargira pas plus.

1540

M. PIERRE DÉPÔT :

Mais c'est que dans le cas du déversement du pétrole à Havre Saint-Pierre, c'est l'ensemble de la société qui doit payer pour ça. Pourquoi on ne refilerait pas la facture aux pétrolières et indirectement à ceux qui consomment le pétrole pour un tel désastre?

1545

LE PRÉSIDENT :

C'est intéressant, comme propos c'est intéressant.

1550

M. PIERRE DÉPÔT :

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1555

Merci, monsieur.

Monsieur Bernard Lapointe, s'il vous plaît.

M. BERNARD LAPOINTE :

1560

Monsieur le président, madame, monsieur les commissaires. Alors, je ne ferai pas de préambule, mais je vais porter trois chapeaux. Le premier chapeau à titre de secrétaire d'assemblée de RAPPEL. Le président me demande de déposer à la Commission nos outils d'information que nous utilisons auprès de nos membres et auprès de la population en général.

1565

La première affiche, c'est La vie sur l'eau. Et l'autre affiche, c'est La vie au bord de l'eau. Ce sont les outils que toutes les associations regroupées au sein de RAPPEL utilisent pour sensibiliser et éduquer les membres et la population en général à l'environnement.

1570

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. BERNARD LAPOINTE :

1575

Et maintenant, à titre d'agent de relations publiques de l'Association pour la protection du lac Massawippi, je voudrais poser une question sur les moules zébrées. Alors, je ne voudrais pas faire de préambule, monsieur le président, est-ce que dans vos autres soirées, on vous a posé la question sur ou est-ce qu'on vous a expliqué la problématique sur les moules zébrées?

1580

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1585

M. BERNARD LAPOINTE :

Oui. D'accord. Alors, je voudrais poser la question suivante: est-ce que des documents récents ont été publiés sur l'expansion de la moule zébrée, et nous, évidemment on se demande, le lac Massawippi n'est pas atteint mais on se demande à quel point la moule zébrée en est rendue. Et une sous-question: est-ce que des mesures plus sévères sont envisagées pour éviter l'infestation de l'eau du lac par la moule zébrée?

1590

Je voudrais vous donner une simple statistique, c'est qu'on a fait un sondage maison auprès des visiteurs qui sont venus au lac Massawippi l'été dernier et ce n'est pas un sondage scientifique, je dis bien que c'est un sondage maison, mais ce qui nous inquiète, c'est que 30 % des visiteurs au lac Massawippi proviennent des zones infestées par la moule zébrée. Et nous procédons nous-mêmes à la formation des laveurs de bateaux et nous, évidemment, insistons beaucoup pour un contrôle auprès non seulement des résidents mais des visiteurs, mais on craint beaucoup qu'un visiteur sur trois séjourne dans nos eaux et les contamine.

1595

1600

LE PRÉSIDENT :

Sur la moule zébrée, je vais aller vérifier auprès du ministère de l'Environnement, mais je sais qu'il y a des études là-dessus pas mal au niveau fédéral. Là, vous voyez la flopée d'experts et de représentants des différents ministères qu'on a ici. Malheureusement, il n'y a pas de représentant du fédéral ce soir présent, mais c'est une des questions qu'on va reposer. Des experts d'Environnement Canada doivent venir à certaines rencontres dans les autres régions et quand on va en retrouver un, on va reposer cette question-là d'une manière formelle au niveau des représentants d'Environnement Canada.

1605

1610

Maintenant, je sais qu'Environnement Québec en a, et là il a les mains levées, donc j'ai peut-être fait une gaffe en disant qu'il n'y en avait pas, il y en a, alors votre collègue au bout de la table veut intervenir.

1615

M. SYLVAIN PRIMEAU :

1620 Pour ce qui est de la moule zébrée, la Direction des écosystèmes aquatiques s'est penchée sur ce dossier-là. Il y a un de mes collègues qui s'appelle Luc Joron, c'est un de ses mandats de s'occuper de la moule zébrée dans les lacs du Québec.

1625 Ensuite, pour ce qui est du lac Massawippi en tant que tel, le paramètre important, il y a deux paramètres importants pour la moule zébrée, c'est les concentrations de calcium et le pH. Malheureusement, le lac Massawippi est dans une gamme de pH et de calcium qui est au début des zones favorables au développement de la moule zébrée. Et si j'avais une recommandation à faire, c'est d'utiliser les meilleures règles de l'art possibles, c'est-à-dire lavage de bateaux et etc. pour empêcher la propagation de la moule zébrée dans ce lac-là.

LE PRÉSIDENT :

1630 Du côté des documents récents, est-ce que vous êtes au courant des documents récents qui existeraient?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

1635 Pour ce qui est des documents récents, je sais que notre Direction a publié une sorte de petit guide là-dessus sur les moules zébrées, que je n'ai malheureusement pas en ma possession. Monsieur Dépôt dit qu'il l'a.

LE PRÉSIDENT :

1640 De toute manière, vous me la déposez, s'il vous plaît?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

1645 Je vais demander que ça vous soit acheminé.

LE PRÉSIDENT :

1650 Est-ce qu'il y a d'autres études? Est-ce que je me trompais tantôt sur le fait qu'Environnement Canada suit aussi le dossier, est-ce que je me trompais?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1655 Il semble qu'il y ait un comité au Québec.

LE PRÉSIDENT :

Parce que dans l'exposé de départ d'Environnement Canada, ils en ont parlé.

1660

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Québec fédéral, mais c'est le secteur Faune chez nous qui s'occupe du dossier et qui est en train de nous quitter tranquillement pas vite. Alors, on va faire le point sur ça avec eux.

1665

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Est-ce que de façon plus générale, vous vous préoccupez de l'introduction des espèces exotiques par la voie des Grands Lacs vers le Saint-Laurent où on a dénombré, les dix dernières années, 140 nouvelles espèces qui sont en compétition avec les espèces indigènes existantes?

1670

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Pour ce qui est des espèces en question, il y a un groupe au secteur Faune qui s'occupe de ça. Il y a une personne en particulier qui s'appelle Louise Lapierre, qui travaillait auparavant à Environnement Canada, qui est responsable de ce dossier-là.

1675

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Et est-ce qu'il y a des mesures qui sont envisagées? Entre autres, je sais que pour la navigation, Pêches et Océan Canada et Transport Canada envisagent des mesures sur l'interdiction du lestage, des eaux de lestage dans les eaux intérieures canadiennes pour justement contrer l'introduction d'espèces exotiques dans les eaux douces nationales.

1680

1685

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Pour ce qui est ma part, je n'ai aucune idée de ce qui se passe de ce côté-là, ce n'est vraiment pas dans mon champ d'expertise.

1690

LE PRÉSIDENT :

Vous comprenez, monsieur Lapointe, l'ampleur du dossier dans lequel on est, on essaie de prévoir un certain nombre de questions, et celle-là on ne l'avait pas prévue, ce qui fait que les gens ayant des agendas extrêmement serrés, à un moment donné, ne sont pas tous présents. Si on l'avait su d'avance, on aurait pu prévoir, mais on a déjà de bons niveaux de réponse de la part d'Environnement Québec. Et vous avez raison donc, d'après les données

1695

qu'on vient de nous transmettre, d'être inquiet et d'être vigilant. Est-ce que vous avez votre autre question?

1700

M. BERNARD LAPOINTE :

Et ma dernière question: à titre de coordonnateur du Comité de bassin Massawippi-Tomifobia, on a discuté certainement ici et ailleurs, lors de vos soirées et rencontres avec les intervenants, de pollution diffuse due au déboisement et au drainage, à tous les types de drainage. Il m'a semblé qu'on a surtout parlé de moyens incitatifs. Je pose la question suivante, quel ministère ou quel règlement, quelle loi ou quelle directive, qui peut mettre plus de mordant quand vient le temps d'intervenir localement pour régler le problème de la pollution diffuse?

1705

1710

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Si je comprends bien la question de l'interlocuteur, dans le fond il parle de contrôle sur le plan de la pollution diffuse, donc particulièrement au niveau agricole.

1715

L'approche actuelle dans la région, il a été mis sur pied il y a dix-huit mois une table de concertation, un table régionale agro-environnementale sur laquelle participe le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Environnement, le Conseil régional de l'environnement, les MRC et certains autres organismes. Et l'objectif, effectivement, c'est de se donner un plan d'attaque pour faire en sorte que l'Estrie soit, je dirais, à l'avant-plan au niveau des mesures gouvernementales pour réduire la pollution agricole notamment au niveau des fosses d'entreposage.

1720

Et les secteurs qu'on privilégie, c'est effectivement les secteurs à bassins ou les secteurs les plus vulnérables. Et le secteur Tomifobia est un secteur qu'on priorise dans le sens où notre action en termes de promotion, notre action en termes de pression sur les producteurs agricoles pour qu'ils puissent se conformer et se doter de telles infrastructures, c'est une action qui est faite de façon constante et concertée.

1725

Le ministre annonçait, vous le savez, lors du dernier rendez-vous des décideurs sur le plan agro-environnemental, sans doute Marcel pourra élaborer davantage, des mesures encore plus intéressantes pour les producteurs pour se doter de telles infrastructures.

1730

Alors, monsieur le président, si vous voulez peut-être donner quelques secondes à mon collègue du MAPAQ, il pourra faire sa propre publicité.

1735

M. MARCEL NORMANDEAU :

Merci au collègue du ministère de l'Environnement de faire la publicité du ministère de l'Agriculture.

1740

Effectivement, le Programme d'aide à l'investissement en agro-environnement a été bonifié et les budgets du ministre des Finances l'an passé, et encore cette année, a annoncé des bonifications au programme d'aide.

1745 Mais si j'ai bien compris aussi votre question, si vous voulez du mordant ou si c'est dans le sens de contrôle comme a posé la question de monsieur Boisvenu, je pense que là si on parle de réglementation, ça relève du ministère de l'Environnement. Par contre, au niveau de l'aide ou du travail à faire auprès des producteurs agricoles, le ministère de l'Agriculture intervient pour appuyer les mesures, faire des conseils. Le Programme d'aide à
1750 l'investissement a des aides au niveau des services conseils, au niveau des producteurs agricoles, et des aides au niveau des infrastructures, des équipements qui sont requis par les exploitants.

LE PRÉSIDENT :

1755 La gageure que vous faites de part et d'autre, c'est qu'une action concertée et de soutien aux agriculteurs va être la stratégie gagnante pour changer les pratiques et arriver à prévenir la pollution diffuse. C'est ça finalement la gageure que vous faites.

1760 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

Monsieur le président, tout en ayant une action policière efficace. Et dans ce sens, l'Estrie depuis trois ans s'est dotée, je dirais, d'une stratégie particulière au niveau du contrôle des épandages par vol aérien. On est une des seules régions qui le faisait. Je sais que
1765 Chaudière-Appalaches débute cette année où on fait un contrôle printanier sur les épandages, contrôle, débordement, entre autres, des rejets et un contrôle automnal au niveau de l'épandage des fumiers. Et ce qu'on contrôle particulièrement, c'est l'épandage du fumier près des cours d'eau.

1770 Et à ce moment-là, je veux dire, on peut faire une intervention aérienne et terrestre en même temps, et le producteur agricole est rencontré soit sur une base strictement, je dirais, coercitive lorsque l'épandage est trop près du cours d'eau et dépasse les normes, et rencontrer également dans une démarche éducative où là on lui remet des informations plus complètes je dirais sur ses façons de faire.

1775 Mais notre concertation entre les deux ministères qui est très active avec l'UPA, parce que l'UPA est sur ce comité-là également, ne délaisse pas notre rôle policier, loin de là.

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

1780 Me permettez-vous un commentaire?

LE PRÉSIDENT :

1785 Vous le faites en hélicoptère ou en avion?

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

1790 On le fait en avion parce que l'hélicoptère, ce n'est pas abordable avec les budgets qu'on a.

LE PRÉSIDENT :

1795 Oui, monsieur!

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

1800 Peut-être un commentaire à la question de l'intervenant, mais plus global. On constate aujourd'hui, il y a autour de vous une multiplicité de ministères, une multiplicité d'experts, on se demande et c'est un peu la question de monsieur, quel ministère, quel règlement, quelle loi? C'est tout ça dans le document de consultation dont on fait état.

1805 Et j'irais un petit peu en arrière quand on se posait la question à quoi sert une politique? Je fais un parallèle avec la Politique de protection des rives. Dans la Politique de protection des rives, avant la Politique de protection des rives, c'est-à-dire une multiplicité d'intervenants touchaient la rive. Je ne veux pas dire que tout est parfait, mais seulement rapidement une nomenclature, la Politique de protection des rives concerte d'une façon gouvernementale, parce que c'est une politique gouvernementale, les Forêts, l'Agriculture, l'Industrie, les municipalités, les MRC, le secteur Faune pour ne nommer que celles-là.

1810 Dans une politique de l'eau, cette concertation globale au niveau gouvernemental pour donner une orientation sur l'eau, je pense que la question de monsieur lorsqu'il cherche à savoir, et souvent c'est ça, qui intervient, quel ministère, tout le monde est concerné par l'eau à divers points de vue, qu'on parle de désalage, qu'on parle d'agriculture, qu'on parle d'exportation, qu'on parle de moule zébrée, etc.

1815 Alors, l'objectif, et je pense que ça répond un peu, je termine le commentaire là-dessus, sur le pourquoi d'une politique, une première démarche de consultation et de cohérence dans une orientation sur l'eau, c'est, je pense, le but de l'exercice.

1820

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, quand le ministre parle d'une stratégie pour assurer la protection des écosystèmes en milieu agricole en voulant diminuer la contamination en phosphore, en azote,

1825 en nitrates, en pesticides, etc., est-ce qu'on va voir apparaître une stratégie nouvelle, est-ce qu'il va y avoir des nouveaux développements de vos stratégies? Est-ce qu'on peut s'attendre à un plan global ou si ce sont les éléments qu'on voit apparaître maintenant et qui vont devenir plus formalisés?

1830 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Vous faites état du règlement qui vient tout juste de s'adopter au niveau des normes de phosphore?

1835 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Je fais état des déclarations de monsieur le ministre sur les normes de phosphore ainsi que sur la réduction de la pollution agricole.

1840 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1845 Je pense que le communiqué, je ne sais pas si vous avez pris connaissance du communiqué du ministre, il donne un survol général. Je pourrai vous revenir pour cette question-là pour regarder parce que là ça vient de sortir, et quand c'est sorti, on était déjà ici en Estrie. Alors, je pourrai vous revenir pour répondre à cette question-là de façon précise.

LE PRÉSIDENT :

Je pense que votre collègue veut ajouter un complément de réponse.

1850

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

1855 Oui. Plus spécifiquement, monsieur le président, le 16 et le 17 mars dernier, tout le personnel terrain du ministère volet agricole, donc à peu près 80 personnes dans la province, et nos collègues du central, on les a rencontrés deux jours à Drummondville pour leur présenter le plan stratégique de réduction de pollution d'origine agricole et, effectivement, le Ministère est en réflexion depuis l'adoption des règlements de réduction de pollution agricole.

1860 Et dès cette année, effectivement il y a une stratégie terrain qui va être accompagnée en termes je dirais relation clientèle, une stratégie de contrôle, développement au niveau de l'éducation, meilleure communication avec la clientèle, etc., activités éducatives, etc. Effectivement, il y a un plan stratégique que le Ministère ou la direction du Ministère a adopté dernièrement et qui va être mis en place dès cette année.

1865 **LE PRÉSIDENT :**

Bon! On avance.

1870 **M. BERNARD LAPOINTE :**

Et donnez-moi un peu d'espoir, comment concrètement est-ce que ce plan d'éducation-là, ce développement d'éducation-là peut se réaliser sur le terrain? Par quel moyen? Par quel biais?

1875 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

1880 Ça va être le biais à la chinoise, ça va être l'infiltration. Dans le fond, ce qu'on constate au niveau de la production d'origine agricole particulièrement, c'est qu'on travaille au niveau des attitudes, on travaille à changer des attitudes ancestrales. D'abord, on travaille avec 45 000 producteurs au niveau du Québec et non avec 15 usines.

1885 Lorsqu'on a eu à régler le problème de la pollution au niveau des papetières, c'était facile, il y avait 60 usines bien situées sur le territoire. Là, on travaille avec 45 000 producteurs agricoles qui sont les propriétaires de leur terre et qui sont là depuis des centaines d'années, des cinquantaines d'années et des dizaines d'années. Donc, il faut travailler au niveau des attitudes, des comportements et des manières de faire.

1890 Donc, il faut vraiment infiltrer ces gens-là à la base, donc une meilleure communication d'abord entre les partenaires, une meilleure communication entre les fonctionnaires qui font du contrôle et le producteur agricole, pour éduquer ces gens-là pour qu'ils changent leur façon d'aborder l'environnement sur une base écologique, une base économique.

1895 Et on ne peut plus penser qu'on va changer leur comportement strictement sur une base réglementaire. Il faut les approcher aussi sur une base d'éducation, de sensibilisation. Donc, c'est vraiment, dans le fond, une nouvelle approche beaucoup plus, je dirais, réaliste de ce milieu-là. Et je pense que ça va se faire, et on se donne un plan d'action qui va être fait sur plusieurs années.

1900 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Lapointe.

Monsieur André Robert, s'il vous plaît.

1905 **M. ANDRÉ ROBERT :**

Bonsoir à tous! André Robert, je suis un citoyen d'une municipalité dans la MRC du Haut Saint-François, plus précisément Saint-Isidore-de-Clifton. Et hier, je dénotais un problème qu'il y avait au sujet des égouts collectifs et j'ai fait un petit peu de recherche aujourd'hui, puis apporter une rectification qu'il y a eu une demande de permis qui a été refusée par le ministère de l'Environnement pour l'agrandissement du réseau. Mais ça n'empêche pas qu'il y a eu d'autres maisons qui ont été raccordées sur le système actuel. J'en étais un peu désappointé, mais ça n'empêche pas qu'il y en a plus qui se ramasse dans la rivière. Ça, c'était un petit commentaire suivant le sujet d'hier.

1915

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

1920 **M. ANDRÉ ROBERT :**

Là, je vais parler au nom de notre organisme qui s'appelle Utilitout, qu'on implante des projets dans la MRC du Haut Saint-François pour réduire les contaminants qui peuvent se retrouver dans l'eau.

1925

LE PRÉSIDENT :

Votre organisme s'appelle comment?

1930 **M. ANDRÉ ROBERT :**

Utilitout.

LE PRÉSIDENT :

1935

Utilitout.

M. ANDRÉ ROBERT :

1940 Dans un seul mot. Je vais donner quelques exemples de projets qu'on a instaurés dans la MRC. Dans les écoles, dans les municipalités, faire la collecte, installer des bacs pour récupérer les batteries d'auto, les piles dans les écoles, des composteurs dans les écoles, les collectes de produits domestiques dangereux, tous des projets qui sont permanents, qui coûtent pratiquement rien d'investissement, mais ce sont des structures qui sont là, qui vont rester et qui ont un impact direct sur l'environnement.

1945

1950

Ça fait deux années consécutives qu'on présente des projets à Action environnement pour élargir nos activités, pour avoir un plus gros impact sur l'environnement, c'est d'installer des bacs pour récupérer les huiles usées. J'étais désappointé de me faire dire non à chaque année puis tout en même temps je regardais les sommes qui étaient attribuées pour des études, des statistiques, des musées puis des compilations qui donnent sûrement un impact mais pas directement sur l'environnement.

1955

La question que je pose: dans les demandes qui sont déposées pour Action environnement, est-ce que vous priorisez les impacts directs sur l'environnement ou il y a une catégorie qui est moins priorisée? J'aimerais bien savoir comment est-ce que vous définissez ceux qui vont être attribués ou non.

1960

LE PRÉSIDENT :

Quels sont vos critères de sélection de l'acceptation ou le refus des projets qui sont proposés à Action environnement?

1965

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

De prime abord, l'organisme, il faut qu'il ait une existence de douze mois avec une charte, donc un organisme à but non lucratif, un OSBL.

1970

LE PRÉSIDENT :

Ça prend un organisme avec une charte qui existe depuis un an.

1975

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Depuis un an. Dont sa principale vocation est l'environnement ou la faune. Donc, soit via son bilan ou sa charte, il faut qu'il démontre que sa principale mission, c'est l'environnement ou la faune. Par exemple, une municipalité ne pourrait pas présenter un projet parce que sa principale mission n'étant pas la faune.

1980

Et une des restrictions majeures dans ces projets-là, c'est les subventions à des dépenses de capital ou de nature capitalisable, exemple, l'achat de bacs ou l'achat de tables de pique-nique. Il faut que ce soit porté sur des actions et non sur des acquisitions.

1985

Donc, je ne me souviens pas du projet parce que dans le fond les projets sont étudiés en région, la région donne une cote qui est, je pense, 80 % et ensuite il y a un espèce de ballottage provincial qui se fait, et là ça cote pour 20 % additionnel.

1990 Et je vous dirais que l'an dernier, on a soumis au provincial, je pense, de mémoire, j'y vais de mémoire, quatorze projets, il y en a onze qui ont passé pour 100 000 \$ sur un budget d'environ 600 000 \$. Donc, on peut dire que c'est une bonne performance.

1995 Il faudrait que je discute avec le citoyen pour savoir exactement. Parce que je suis sur le jury, donc je suis mal placé pour dire je ne connais pas le projet, mais je pourrais discuter avec, savoir de quelle nature était le projet puis savoir ce que c'était. Parce que je vous dirais l'ensemble des projets était soumis l'an dernier à Québec, on n'en refuse pas en région, on les cote tous très bons. Et par contre, quand...

LE PRÉSIDENT :

2000 C'est à Québec que la tâche se fait.

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

2005 ... au plan provincial, ils sont juste sur le «border line» au niveau de la cote, effectivement par rapport à d'autres projets dans d'autres régions, ils peuvent à ce moment-là ne pas être --

2010 Parce qu'on a eu l'an passé pour à peu près 5 millions \$ de demande pour un budget d'environ 1 million \$. Il faut que vous compreniez que tous sont appelés, mais peu sont élus.

M. ANDRÉ ROBERT :

2015 Quand vous parlez d'action avec un impact direct sur l'environnement, je ne vois pas l'action quand c'est des statistiques ou des symposiums à comparer à quand tu veux éviter que des huiles usées se déversent, même si c'est au site d'enfouissement à travers les déchets ou c'est simplement quelqu'un qui fait un changement d'huile sur le bord de la route ou dans son entrée de garage.

2020 Pour éviter justement que ces huiles usées soient là, il y a un service qui se fait à Sherbrooke, je suis très conscient, mais les gens en région, j'ai vu des tonnes et des tonnes d'huile chez les cultivateurs qui sont venus déposer dans les collectes de produits domestiques dangereux, qui avaient accumulé depuis des années, tu vois, puis si on n'avait pas été là pour faire les collectes de produits domestiques dangereux, de résidus qu'on appelle maintenant, tout ça encore aussi c'est une dépense d'argent de changer de produits et...

2025 **LE PRÉSIDENT :**

2030 Je ne voudrais pas analyser ou trancher aujourd'hui le différend entre vous et le ministère de l'Environnement, sinon, si je mets la main là, toutes les autres régions vont nous attraper là-dessus, s'il y a eu 5 millions de demandes et 1 million de prix. On va s'en tenir au niveau des

critères, qu'est-ce que vous appelez une action, vous avez défini action par rapport à de la capitalisation ou à des achats, donc c'est une action que vous voulez. Mais est-ce qu'une recherche, c'est une action dans ce sens-là.

2035 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

Il y a trois volets: le volet d'abord éducation, formation; le volet acquisition de connaissances et le volet action publique, un symposium, un forum où dans le fond l'action va avoir un rayonnement. Ça peut être des activités d'éducation, de formation auprès des jeunes, des adultes pour changer des comportements et ça peut être aussi une démarche d'acquisition de connaissances.

2040 L'exemple qu'on avait hier, c'était le groupe de l'association qui avait inventorié sur 40 lacs le niveau de dégradation ou de la qualité. C'est de l'acquisition de connaissances. Mais d'achat de matériel, effectivement les critères actuellement du programme, malheureusement sans doute, ne permettent pas l'acquisition.

2045 **LE PRÉSIDENT :**

Indépendamment de l'achat de matériel, quelqu'un, par exemple, qui organise une journée de collecte de DDD, est-ce qu'il devient éligible?

2050 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

2055 Tout ce qui va être, dans le fond tout ce qui va être relié à des actions éducatives autour de la journée au niveau de l'organisation, des choses de même, location de salle, mais si, un exemple, il dit: «Il faut, pour faire mon projet, il faut que j'achète 50 bacs puis ça me coûte 5 000 \$, mon projet c'est 5 000 \$», il n'est pas admissible.

2060 **LE PRÉSIDENT :**

Non, ça c'est correct. Mais s'il dit: «Cette journée-là, j'ai mes bacs, j'organise une activité...»

2065 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

«Ça me prend de la publicité.»

2070 **LE PRÉSIDENT :**

«... j'ai besoin de la publicité, j'ai besoin de dix personnes que je devrai...»

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

2075 Ça peut être admissible. A ce moment-là, il faudrait que je voie de façon plus particulière le projet, mais je pourrais en discuter avec le citoyen après au moment de la pause, monsieur le président, ce soir. Je pourrai lui donner plus d'information. J'ai d'ailleurs des dépliants pour le programme, que j'ai amenés ici ce soir.

2080 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

M. ANDRÉ ROBERT :

2085

Oui, ça va bien. Ma troisième question ou deuxième. Troisième.

LE PRÉSIDENT :

2090 Oui, c'est mieux avec la deuxième. Parce que le premier, c'était un commentaire que vous aviez sur la mise au point. Allez-y.

M. ANDRÉ ROBERT :

2095

Ça a rapport avec l'épandage du fumier. Juste auparavant on parlait de l'impact que ça avait sur les contaminants, les cours d'eau et ainsi de suite.

2100

Il y a des études, je crois, qui ont été faites concernant le compostage du lisier et du fumier. Et sur l'impact que ce compostage-là avait était beaucoup moindre que si on étendait le fumier directement dans le champ. Serait-il possible de savoir, pour les quantités qui sont créées à chaque année avec les animaux dans les fermes, est-ce qu'il y a une grosse différence avec les études qu'ils ont faites pour l'épandage de compost? Ce que je veux dire, le compost, on le sait que ça fait moins de contamination des cours d'eau puis le fumier ça en fait beaucoup.

2105

Est-ce qu'il y a des études pour comparer? S'il y en a, est-ce que ça serait possible d'avoir accès à ces études-là?

LE PRÉSIDENT :

2110

On va vérifier auprès du ministère de l'Agriculture, je pense bien. Est-ce qu'il y a des recherches qui visent à transformer le fumier en compost ou est-ce que vous avez des comparaisons entre le compost et le fumier?

M. MARCEL NORMANDEAU :

2115 Monsieur le président, il y a eu des essais sur le compostage avec les fumiers. Des études comparatives, je n'en connais pas mais je ferai faire la recherche. Mais je crois qu'il serait bon de préciser que si les fumiers sont utilisés d'une bonne façon, suivant les bonnes pratiques par des bonnes applications aux bonnes périodes, il n'y aurait pas de dommages. Même le compost, s'il est mal utilisé, pourrait être plus dommageable que l'utilisation des
2120 fumiers. Si on entrepose le compost sans couvert puis qu'il y a du ruissellement, il va y avoir du lavage ou du lixiviat du compost. Je pense que c'est d'abord les pratiques qui sont importantes.

LE PRÉSIDENT :

2125 D'un côté, il y a les pratiques; de l'autre côté, est-ce qu'il n'y a pas aussi des techniques qui sont en train d'être utilisées de transformation du fumier pour en faire un engrais ou un amendement plus facilement utilisable? Le problème du fumier liquide, c'est qu'il peut couler puis on peut mal contrôler les quantités. Est-ce qu'il y a des expériences de transformation des lisiers pour en faire un engrais plus utile?

2130

M. MARCEL NORMANDEAU :

Je crois que dans la présentation qui a été faite soit à Québec ou Montréal, on vous a parlé que dans le Programme d'aide à l'investissement, il y aussi un volet pour les vitrines technologiques. Je crois qu'il y a déjà des projets qui sont en cours et je crois même qu'il y a un projet en cours en région de l'Estrie. Je n'ai pas les contenus techniques, peut-être les gens en Environnement pourront compléter, mais c'est déjà différents procédés qui sont en cours.

2135

LE PRÉSIDENT :

2140

Il y a déjà FERTIOR dans la Beauce.

M. MARCEL NORMANDEAU :

2145 Mais il y a d'autres essais aussi de prévus et déjà en cours.

LE PRÉSIDENT :

Mais vous ne savez pas leur nom?

2150

M. MARCEL NORMANDEAU :

Je ne les ai pas, mais je pourrais obtenir la liste pour vous transmettre.

2155 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a quelqu'un chez vous à l'Environnement qui est au courant?

2160 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

Je demanderai à Robert de répondre à la question, si vous permettez, monsieur le président.

2165 **M. ROBERT GOULET :**

2165

Je crois que dans la vitrine technologique, il y a le procédé BIOSOR qui a été approuvé par le ministère de l'Environnement, c'est dans la Montérégie. On appelle ça le procédé BIOSOR. Je ne pourrais pas en dire plus sur le procédé. C'est un procédé d'extraction des parties liquides et solides pour le purin de porc, où on pourrait transporter la partie solide avec les phosphores dans des endroits éloignés à coût réduit.

2170

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est un projet qui a été élaboré par l'aide du CRIQ, du Centre de recherche.

2175

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Et dans la région de Chaudière-Appalaches, à la présentation, on vous avait informé la semaine passée effectivement FERTIOR qui est en démarche de compléter son financement pour l'installation d'une usine de traitement de lisier qui, éventuellement, après la période traitement, il y aurait effectivement compostage du fumier. Mais actuellement, ce projet-là est encore à la phase recherche de financement. Normalement, il devrait voir le jour à l'automne 99 début de l'an 2000.

2180

2185 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Plus spécifiquement sur le compost, je me souviens que devant la Commission sur les matières résiduelles, il y a des méthodes qui ont été présentées effectivement de traitement du fumier pour en faire du compost. Il y a une méthode qui était une méthode importée d'Europe, je ne me souviens pas de quel pays, de plate-forme de compostage en andains, avec des andains recouverts de toile pour éviter le ruissellement justement. Et il y avait une méthode de transformation par réacteur. Mais ces deux méthodes-là produisaient un compost de qualité inférieure et étaient assez coûteuses. Donc, il n'y avait pas d'avantage économique à procéder de cette façon-là.

2195

LE PRÉSIDENT :

Ça va?

2200 **M. ANDRÉ ROBERT :**

Oui. Je vais finir par ma troisième question. Une toute petite.

LE PRÉSIDENT :

2205

Oui, bien, raccourcissez-la.

M. ANDRÉ ROBERT :

2210

Oui, oui. Qui revient à la case numéro 1, que je parlais des égouts hier puis le portrait de la MRC, j'essayais de comprendre le calcul que vous aviez fait des 111 municipalités, si je ne me trompe pas, dans l'Estrie. Il y en a qui sont conformes. Il y en a qui ne le sont pas. Il y en a qui ont des réseaux d'égouts puis il y en a qui ne le sont pas, qui n'en ont pas de réseaux d'égouts.

2215

A ce que je vois puis à ce que j'ai demandé au ministère des Affaires municipales, une municipalité qui n'a pas de réseau d'égouts et qui n'a pas fait la demande n'est pas comptabilisée comme pas conforme. Je ne sais pas si c'est véridique ce qu'on me dit. Si c'était le cas, les données ou le portrait est faussé à ce moment-là.

2220

LE PRÉSIDENT :

Ça veut dire que, a priori, il peut ne pas en avoir besoin. Si tout le monde a sa fosse septique, c'est pas...

2225

M. ANDRÉ ROBERT :

Ah! non, mais ils n'ont pas de fosse septique. Si je parle de ça, ça veut dire que c'est une municipalité qui n'ont pas de fosse septique, qui n'ont pas de réseau d'égouts. Ils ont des bons fossés.

2230

LE PRÉSIDENT :

Ils ont des fossés qui sentent bon.

2235

M. ANDRÉ ROBERT :

Oui, puis qui se déversent dans des lacs quand il y a des pluies.

2240 **LE PRÉSIDENT :**

On va revérifier la question. Donc, votre question, c'est est-ce qu'on a des informations sur les municipalités qui n'ont pas encore d'équipement collectif, qui n'ont pas d'égouts, mais où tous les citoyens ne sont pas dotés de système d'évacuation des eaux usées domestiques réglementaires.

2245

M. ANDRÉ ROBERT :

Oui.

2250

LE PRÉSIDENT :

Au ministère des Affaires municipales, avez-vous des données sur ces municipalités-là?

2255 **M. YVAN DUMONT :**

En fait, on n'a pas d'état de situation. C'est-à-dire qu'on peut produire le nombre de municipalités qui n'ont pas de réseau d'égouts, mais on n'a pas d'état de situation sur la problématique locale au fait qu'il n'y a pas de réseau d'égouts. Parce que, comme vous l'avez mentionné, dans certains cas, les installations individuelles en place peuvent être satisfaisantes, dans d'autres cas, il peut y avoir effectivement une problématique d'évacuation et de traitement des eaux usées. Mais de notre côté, à part d'identifier les municipalités où il n'y a pas de réseau d'égouts, on n'a pas d'état de situation de la problématique locale.

2260

2265 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur le président, sur ce que suggère l'intervenant, qu'il n'y ait pas du tout, donc qu'il y ait un réseau qui déverse dans un cours d'eau, on en a fait état, c'est possible malheureusement. Qu'il n'y ait pas de fosse septique du tout et qu'un citoyen déverse dans un fossé, ça c'est carrément illégal, c'est une application de la municipalité.

2270

Et je vous rappelle l'article 3 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées dans sa facture actuelle:

«Nul ne peut rejeter ni permettre le rejet dans l'environnement des eaux provenant du cabinet d'aisance d'une résidence isolée ou des eaux usées ou ménagères d'une résidence isolée. La prohibition prévue au premier alinéa est établie au sens du deuxième alinéa de l'article 20 de la loi.»

2275

Donc, il y a susceptibilité de contaminer.

2280 **LE PRÉSIDENT :**

2285 Mais il peut y avoir dans des villages, par exemple, où des gens traditionnellement envoient leur toilette au fossé et le fossé est là, traditionnellement les gens ne se sont peut-être pas corrigés. Il n'y a pas encore d'égout collecteur pour acheminer ça. Alors, le fossé reste là et peut déborder en temps de...

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2290 A ce moment-là, il y a une plainte, c'est une infraction au niveau du Règlement Q-2 r.8 auprès de la municipalité.

LE PRÉSIDENT :

2295 A ce moment-là, donc, il faudrait adresser une plainte au ministère qui obligerait --

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2300 A la municipalité d'abord parce qu'elle a charge d'application de ce règlement-là et c'est elle qui est responsable. Et si elle ne fait pas son travail, à ce moment-là, il y a d'autres possibilités.

LE PRÉSIDENT :

2305 Donc, il faut faire la plainte à la Municipalité et informer en parallèle le ministère de l'Environnement?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2310 Oui, la Direction régionale pourra en être informée.

M. ANDRÉ ROBERT :

2315 Oui, mais quand c'est l'inspecteur municipal qui te suggère de le mettre dans le fossé, je ne vois pas pourquoi que je ferais une plainte à cette telle municipalité.

LE PRÉSIDENT :

Si vous êtes un profiteur de la situation, vous le dénoncerez probablement pas.

2320 **M. ANDRÉ ROBERT :**

Je n'ai pas compris, excusez-moi.

2325 **LE PRÉSIDENT :**

Je dis si vous profitez de la situation, probablement que vous ne la dénoncerez pas.

M. ANDRÉ ROBERT :

2330 Non, c'est évident.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2335 Il y a un programme d'information des inspecteurs?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2340 Oui, absolument. Puis là j'allais dire, si l'inspecteur lui-même -- il faudrait faire la plainte à la COMBEQ, à son association. Mais on rajouterait un élément d'information, je pense qu'il y a un cas justement qui a amené un avis d'infraction qu'on me dit. Est-ce que c'est le cas Roger?

M. ROGER GAGNON :

2345 Regardez, dans la pratique, évidemment les gens peuvent nous contacter, on les réfère systématiquement à l'inspecteur municipal. Mais ce n'est pas nécessairement la première fois que l'on peut entendre des commentaires à l'effet que le contact a déjà été fait auprès de l'inspecteur municipal qui a fait plus ou moins bien, en tout cas de ce qu'on nous dit, qu'il fait plus ou moins bien son travail.

2350 Le Ministère n'a pas les ressources pour se substituer aux municipalités. On s'entend, je pense, très bien là-dessus. Sauf que lorsqu'il y a un cas ou lorsque des cas se présentent où des municipalités, systématiquement, font preuve soit de mauvaise volonté ou d'incompétence notoire et qu'il y a une contamination qui éventuellement aboutit à l'Environnement, le Ministère à la Direction régionale, c'est déjà arrivé où des poursuites ont été intentées auprès d'une
2355 municipalité pour non-respect du Q-2 r.8, qui est le règlement en question qu'on parlait.

Alors, c'est déjà arrivé, c'est rare, mais ça reste toujours possible à l'intérieur de la Loi sur la qualité de l'environnement.

2360 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on revient tantôt à la même stratégie, quand l'ensemble des efforts de conviction et d'éducation et de motivation ont échoué, il reste l'instrument réglementaire qui vous permet de mettre de la pression.

2365

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Mais votre question, monsieur Robert, était sur les statistiques. Est-ce qu'il y a un trou dans les statistiques? Si on regarde le tableau A-3 qui est en annexe au document de portrait régional, est-ce qu'il devrait y avoir une colonne: municipalité sans réseau d'égouts et qui devrait en avoir? Parce qu'il y a des municipalités, d'après ce que je comprends, qui n'ont pas de réseau d'égouts puis qui devraient en avoir, selon ce que monsieur Latulippe vient de dire.

2370

M. YVAN DUMONT :

2375

Monsieur Genest, si vous permettez, je pourrais peut-être avancer, en tout cas, quelques éléments d'information.

Effectivement, il y a 78 municipalités sur 111 donc qui sont dotées d'un réseau collectif d'égouts. Ça suppose que les autres municipalités ont soit des installations individuelles pour l'évacuation et le traitement des eaux usées. Mais il peut arriver que dans certains cas, il y ait des problèmes collectifs d'évacuation des eaux usées, soit parce que les terrains ne se prêtent pas à l'installation individuelle ou soit parce que, dans l'ensemble, les installations qui ne sont pas récentes et qui datent d'avant le règlement, d'avant l'adoption du règlement, ne sont pas conformes.

2380

2385

Donc, c'est sûr qu'il peut y avoir des cas individuels, des cas problématiques individuels, mais il peut y avoir aussi des cas collectifs où il y a une problématique locale. Et souvent cette problématique-là, je veux dire, demande la construction, pourrait demander la construction d'un réseau collectif, mais là il appartient à la municipalité d'évaluer sa problématique et éventuellement de profiter d'occasions comme le programme Les eaux vives pour faire des demandes d'assistance financière pour la réalisation d'un projet de collecte des eaux usées.

2390

2395

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Donc, s'il y a 105 municipalités, on soustrait, dans la région on soustrait 78, il en reste 27. Sur les 27, on peut imaginer qu'il y a des municipalités qui n'en ont pas besoin puisque l'ensemble des résidences sont conformes, mais sur ces 27 là, il y en a probablement un certain nombre qui devraient avoir un système et qui n'en ont pas.

2400

M. YVAN DUMONT :

2405 Exact. D'ailleurs, je vous mentionnais hier, je pense, qu'il y a 5 municipalités de la région qui ont fait une demande dans le cadre du programme Les eaux vives pour se doter d'équipement, soit de collecte ou encore de traitement des eaux usées, donc pour compléter leurs installations.

LE PRÉSIDENT :

2410 Juste une petite curiosité technique. Supposons qu'une municipalité n'a que des fossés plus ou moins bien entretenus, vous la forcez ou vous l'incitez ou il y a des plaintes, il s'agirait de construire un réseau d'égouts, à ce moment-là, est-ce que la loi fait que -- comment est chargé ce réseau d'égouts? Est-ce qu'il est chargé au pourcentage du frontage des terrains sur la rue qui passe devant?

M. YVAN DUMONT :

2420 La Municipalité a toute la latitude de facturer le service à ses citoyens. Généralement, je veux dire, elle va le facturer aux gens qui en bénéficient et encore là, je veux dire, elle peut l'inclure dans la taxe foncière, avoir une taxe spéciale au pied de frontage des terrains ou autrement.

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

2425 Monsieur le président, une précision. Je vous lis une cause, pour démontrer -- dans le fond, je ne veux pas incriminer quelque municipalité que ce soit, mais il y a une prise en charge de ce règlement-là par les municipalités.

2430 Je vous donne un exemple. Le règlement Q-2 r.8 adopté, interdit d'ailleurs aux municipalités d'émettre des permis de construction, de réparation, d'agrandissement si le projet de construction ne respecte pas les normes du règlement. Dans une cause, Lacroix c. Corporation municipale de Saint-Eugène-de-Guige, la Cour a tenu responsable une municipalité pour ne pas avoir fait respecter le règlement provincial en se fondant sur l'article 88 de ce règlement-là Q-2 r.8, qui se lit, je ne le lirai pas tout, mais qui commence:

« Il est du devoir de la municipalité visée au premier alinéa qui a adopté elle-même (...) de mettre en vigueur son règlement.

2440 Dans cette affaire, le requérant s'était plaint à la municipalité que les eaux usées d'une propriété voisine se déversaient dans un fossé qui passait à quelque dix pieds de sa résidence et que cet état de fait lui causait des ennuis considérables. Même si la municipalité avait demandé par lettre au voisin de corriger la situation et d'installer une fosse septique conforme à la réglementation municipale, elle ne donna pas suite à ce dossier. Aussi le tribunal la trouva-t-

2445 elle responsable des dommages puisqu'elle n'avait pas la discrétion de faire respecter ou non la réglementation sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.»

Alors ça, c'est une cause où on donne en note de bas de page:

2450 «Soulignons que même si la loi n'oblige pas la municipalité à faire respecter tel règlement, la jurisprudence municipale nous enseigne qu'une municipalité peut quand même être tenue responsable pour ne pas avoir fait respecter sa réglementation.»

2455 Alors, dans ce cas type-là, il y a une prise en charge par la municipalité et on est très conscient au ministère de l'Environnement que, sur l'ensemble des municipalités, il y a quelques municipalités délinquantes et parfois ça s'explique par des contextes sociaux économiques notamment.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2460 Alors, tout déversement dans un fossé est illégal?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2465 Le principe, oui, je dirais oui. Non seulement en vertu du Q-2 r.8, mais si vous avez un autre déversement comme monsieur Pierre Dépôt qui avait son bidon, s'il l'avait déversé dans un fossé, c'est la même...

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2470 Et le recours des citoyens, dans le cas de rejets dans un fossé, c'est de faire une plainte.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2475 A la municipalité d'abord.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2480 C'est ça.

M. ANDRÉ ROBERT :

2485 Ça fait que si je récapitule, s'il y a 105 municipalités, il y en a 78 qui sont correctes, il en reste 33, il y en a 27, il y en a 5 là-dessus qui sont en priorité. Ça veut dire la différence entre 5 et 27, est-ce qu'il y aurait moyen, et que ce soit déposé, de savoir exactement celles

qui sont conformes ou celles qui ne sont pas conformes et, si c'est le cas, de savoir vraiment le portrait de la région de l'Estrie à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

2490

Etes-vous sûr que vous voulez cette information-là?

M. ANDRÉ ROBERT :

2495

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2500

Vous allez vivre avec après.

M. ANDRÉ ROBERT :

Bien, je vis pareil.

2505

LE PRÉSIDENT :

Non, non, ça va? Vous êtes certain que vous la voulez?

M. ANDRÉ ROBERT :

2510

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2515

Correct.

M. ANDRÉ ROBERT :

Pourquoi?

2520

LE PRÉSIDENT :

2525

Non, non, c'est parce que là, là on sait qu'il y a un certain nombre de municipalités qui sont plus ou moins correctes, dans lesquelles il y a des niveaux de tolérance, d'intolérance, mais le monde nomme pas.

M. ANDRÉ ROBERT :

Non, non, je ne veux pas avoir le nom, mais je veux avoir le nombre.

2530

LE PRÉSIDENT :

Ah! vous voulez le nombre.

2535

M. ANDRÉ ROBERT :

Nombre, pas le nom.

LE PRÉSIDENT :

2540

J'avais compris le nom de chaque municipalité.

M. ANDRÉ ROBERT :

2545

Non, non, les noms, je les sais déjà, mais il y en a...

LE PRÉSIDENT :

2550

Monsieur Dumont, est-ce que vous pouvez me donner le nombre des municipalités?
Pouvez-vous me fournir le nombre des municipalités qui --

M. YVAN DUMONT :

2555

Ce que je vous ai mentionné tantôt, monsieur le président, c'est que nous avons le nombre, donc 22 municipalités qui n'ont pas de réseau d'égouts. Mais nous n'avons pas d'information quant à savoir l'état de situation par rapport à la conformité, par rapport au Q-2 r.8, de ces municipalités-là.

LE PRÉSIDENT :

2560

Mais on sait que c'est 22.

M. YVAN DUMONT :

2565

C'est-à-dire qu'il y a en fait 27 municipalités qui n'ont pas de réseau d'égouts.

LE PRÉSIDENT :

27, mais il y en a déjà 5 qui sont en priorité dans votre programme.

2570

M. YVAN DUMONT :

C'est-à-dire, 5 qui ont présenté une demande de subvention dans le cadre des programmes Les eaux vives pour compléter leurs installations. Ça veut dire qu'il en reste 22 qui n'ont pas d'installation collective pour la collecte des eaux usées et qui n'ont pas fait de demande. Par contre, la situation de conformité de ces municipalités-là, nous ne la connaissons pas.

2575

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ça va?

2580

M. ANDRÉ ROBERT :

Est-ce que c'est le ministère de l'Environnement qui sait à ce moment-là si elles sont conformes ou pas?

2585

M. ROGER GAGNON :

Si on cherche le nombre, ce qu'on peut avoir en main, c'est une liste qui n'est pas nécessairement officielle, mais c'est une liste des municipalités qui ont des réseaux mais qui n'ont pas de station d'épuration et qui ont été priorisées avec la Direction des écosystèmes aquatiques du ministère de l'Environnement.

2590

LE PRÉSIDENT :

Non, non, si elles ont des réseaux, c'est déjà réglé. Lui, ce qu'il voulait savoir, le nombre de celles qui n'ont pas de réseau.

2595

M. ROGER GAGNON :

Qui n'ont pas de réseau?

2600

M. ANDRÉ ROBERT :

Qui n'ont pas de réseau et qui n'ont pas en plus de tank septique puis de champ d'épuration, qui soient dans une agglomération. Une agglomération qui n'a pas de réseau

2605

d'égouts, qui n'a pas de tank septique. Oui, oui, que ça s'en va dans la rivière ou dans le ruisseau, dans le canal, oui.

2610

M. ROGER GAGNON :

Monsieur le président, j'ai vu un document qui était produit par le ministère des Affaires municipales, sur lequel il y avait déjà d'inscrit «Municipalités avec réseau, municipalités sans réseau». Est-ce que cette liste-là existe encore? Je ne le sais pas. Mais à l'intérieur de la liste qui indiquait les municipalités sans réseau, il n'y avait pas d'indication, à savoir si les installations septiques étaient conformes ou ne l'étaient pas, ou s'il y avait des rejets dans le fossé ou non.

2615

2620

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Donc, il en reste 22, mais on ne sait pas si ces 22 là en auraient besoin d'un réseau ou pas.

2625

M. ANDRÉ ROBERT :

Il me semble que la conclusion, c'est qu'il n'y a pas grand-monde qui a l'information.

2630

M. ANDRÉ ROBERT :

Puis qu'il y aurait peut-être une étude à faire.

LE PRÉSIDENT :

2635

C'est-à-dire que ce qui est clair, c'est que les gens rentrent dans le circuit quand ils veulent se corriger ou s'équiper. Quand ça ne l'est pas encore, c'est parce que le problème n'est pas encore devenu aigu et donc, vous en avez pas encore entendu parler. Il n'y a pas eu de relevé systématique, si je comprends bien, fait par le ministère de l'Environnement. Parce que vous avez commencé par les ordres de priorité, les grandes villes, les grandes municipalités et les plus gros.

2640

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Voilà. C'est une explication, mais il faut aussi mettre en perspective qu'à moins d'une inspection systématique, à moins d'une plainte, il y a bien des choses qu'on ne peut pas savoir. Je vous soulignais, à une séance antérieure, les empiétements sur le domaine hydrique public qui sont estimés aux environs de 20 000, il y en a peut-être 100 000, mais comment le savoir sinon en enquêtant.

2645

2650 Mais ce que je voudrais souligner, monsieur le président, c'est qu'une fois que cette chose-là est détectée, s'il y a vraiment un problème, il y a un article de la loi qui dit:

« Le ministre peut, après enquête, obliger dans la mesure où il le juge nécessaire, toute personne...»

2655 - et personne dans la Loi sur la qualité comprend les corporations municipales et les sociétés -

«... à construire, agrandir ou rénover un système d'aqueduc ou d'égouts, de traitement ou de pré-traitement des eaux ou de le raccorder à un réseau municipal.»

2660 On ne parle pas de réseau mais enfin, il y a quand même un peu comme ce qu'évoquait hier, je pense, monsieur Genest sur la protection de la santé, en bout de ligne, il y a quand même un article qui nous permet d'agir.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2665 Mais si je comprends bien, cette réglementation-là est déléguée aux municipalités.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Oui.

2670

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2675 Est-ce que dans un cas de délégation, parce que là on a une carence d'information, est-ce que dans un cas de délégation, le délégataire n'a pas l'obligation d'assurer le suivi, de colliger l'information?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2680 Il y a une phrase latine qui dit en droit: delegatus non potest delegare. Donc, celui à qui on a délégué ne peut pas lui-même sous-déléguer, d'une part, et aussi on dit: déléguer et retenir ne vaut. Une fois que tu as délégué la juridiction, l'application est complète chez celui qui reçoit le mandat.

2685 Maintenant, ça ne veut pas dire que sur une mauvaise application -- et l'article 37, je pense, que je viens de lire, fait en sorte qu'il y a une poignée supplémentaire.

2690 La même chose au niveau de la Politique de protection des rives qui est d'application municipale via les schémas, il reste un article dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et plusieurs qui permettent en bout de ligne au ministre d'avoir une poignée.

Et vous vous rendez bien compte que sur un partage de responsabilité sur 1 400 ou 1 390 municipalités au Québec, le ministre ne peut pas agir dans...

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2695

Non, mais ce n'est pas d'avoir une poignée, c'est d'avoir l'information. Et est-ce que le ministre de l'Environnement n'a pas le devoir de rendre compte de l'état de l'environnement au Québec? Et dans ce sens-là, de savoir que dans ces 22 municipalités-là, il y en a je ne sais pas combien pour cent qui auraient besoin d'un réseau.

2700

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Théoriquement, vous avez sans doute raison. Il a le devoir de tout savoir, mais il ne sait pas tout.

2705

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Vous l'avez dit là.

2710

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

On ne l'a pas caché non plus dans le document de consultation, sinon le questionnaire ne voudrait pas dire grand-chose.

2715

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

Est-il possible, monsieur Latulippe, que le ministère ait, soit par écrit ou verbalement, je ne sais pas, dit à des municipalités qu'il tolère certaines situations? Est-il exact lorsqu'une municipalité, par exemple, répond à ses commettants, je ne parle pas d'ici en Estrie, ça peut être n'importe où au Québec, que bon, oui, il y a des déversements d'égouts domestiques dans un cours d'eau, qu'à cause d'une telle configuration et d'une telle difficulté, le Ministère tolère. Est-ce que c'est exact?

2720

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2725

Vous me posez une question, je me demande si vous avez une lettre devant vous qui confirme une tolérance. Je vous dirai que non, il n'y a pas de régime de tolérance parce que ce n'est pas le ministre, c'est les directions régionales, c'est les fonctionnaires qui appliquent, c'est du normatif. Alors, une tolérance vis-à-vis de la loi, il faudrait voir du cas à cas quel cas précis, de quel cas on fait état. C'est une question de cas d'espèce. Mais globalement au niveau de la loi, il n'y a pas de tolérance. La loi s'applique ou le règlement s'applique comme il est inscrit.

2730

Maintenant, est-ce qu'on a donné un délai supplémentaire à l'individu pour se corriger au bout d'une semaine? Ça, peut-être. J'imagine très facilement que dans les directions

2735 régionales, ils n'arrivent pas au départ avec une action en Cour. Et ils peuvent tolérer probablement, puis mon collègue pourra certainement faire du chemin là-dessus, une situation d'une façon dans un espace temporel quand ils savent qu'ils vont avoir un règlement de la situation.

2740 **LE PRÉSIDENT :**

Vous voyez, monsieur, les lacunes dans la connaissance. Ça fait partie de la réalité, en ce sens qu'il y a 197 000 personnes sur 278 000 dont on peut dire qu'on connaît la situation. Les autres, on ne les connaît pas, ce qui est de l'ordre de un peu plus de 20 %, 23
2745 municipalités sur 111, et paradoxalement au plan des chiffres de population, c'est presque l'équivalent.

Si on multiplie ça par un certain nombre de régions, on est une des nombreuses régions du Québec, ça veut dire que le niveau de connaissance reste fragmentaire surtout dans le cadre
2750 où il ne s'agit pas de municipalités d'une certaine envergure. C'est tout ce qu'on peut dire et c'est les limites de l'exercice. Ça va?

M. ANDRÉ ROBERT :

2755 Je vous remercie. En espérant qu'il y aura une étude à ce niveau-là, pour ces 22 municipalités-là.

LE PRÉSIDENT :

2760 Merci.

M. ANDRÉ ROBERT :

Je vous remercie à tous.

2765

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Burcombe, s'il vous plaît.

2770 **M. JOHN BURCOMBE :**

Bonsoir, monsieur le président! J'ai été absent pour un certain temps, mais est-ce que je suis correct de dire qu'une question sur le barrage à Windsor n'a pas été demandée encore?

2775 **LE PRÉSIDENT :**

Ça n'a pas encore été demandé.

M. JOHN BURCOMBE :

2780

Alors, j'aimerais connaître l'histoire du barrage de Windsor.

LE PRÉSIDENT :

2785

Alors, vous allez faire plaisir au Ministère qui s'était préparé pour nous faire la démonstration de ce qu'est un barrage rétractable.

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

2790

On vous attendait depuis un an, monsieur le président. Alors, la présentation va durer quelques minutes, une dizaine tout au plus.

LE PRÉSIDENT :

2795

Faites-moi la pas trop longue, s'il vous plaît.

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

2800

Et je vais être l'opérateur de la machine et mon collègue Pierre Demers qui est biologiste, qui a travaillé intensément sur le projet, j'en ai consacré plusieurs heures aussi, va faire la description. Pierre, maximum huit minutes.

M. PIERRE DEMERS :

2805

Donc, une présentation courte donc, puis comme je suis visuel, vous allez devenir visuel aussi, une image vaut mille mots. Donc, je vais avoir 18 000 mots à vous décrire.

2810

C'est un exemple de cohabitation ichtyofaune, donc la faune aquatique piscicole, les poissons et l'hydroélectricité. Donc, je vais vous présenter problématique, solution et la gestion.

2815

Une photo aérienne à l'échelle 1:5000, un cinq millièmes où on voit vers le bas de l'écran à gauche l'écoulement. Donc, ça part d'en haut vers le bas. Vous voyez ici. Donc, l'écoulement se fait dans ce sens-ci.

L'ancienne usine de Domtar, avec ici on voit bien le barrage. Évidemment tout ce qui est en blanc, pour ceux qui sont moins familiers, c'est la turbulence de l'eau. Donc, c'est l'écume blanche, avec le bassin réservoir en haut ici.

2820 Donc, au printemps, pas de problème, on devine ici le barrage. Quand vous parliez tantôt, monsieur le président, du barrage rétractable, on va parler plutôt de hausse gonflable. Et puis donc au printemps, en mai, en temps de crue, l'eau passe par-dessus. Donc, il y a suffisamment d'eau dans le bief ou la portion aval du barrage.

2825 Lorsqu'on arrive un peu plus tard en saison, immédiatement après la crue, vous pouvez voir ici une portion gonflable. Donc, il y a quatre sections totalisant 197 mètres de large. C'est une hausse gonflable de 1.5 mètre de diamètre. Et le matériel utilisé, c'est un caoutchouc de multi-couches qui fait une épaisseur de 3 centimètres d'épaisseur.

2830 On voit ici encore une fois le bief aval. Un espèce de haut-fond qui est la roche en place, la roche mère, qui fait environ 200 mètres de large sur une distance de 75 mètres de long.

2835 Lorsqu'on retire ou -- en juin 96, il y a eu un gonflement rapide des hausses, ce qui a fait un arrêt de l'écoulement de l'eau via la crête du barrage et est survenue une mortalité de poissons. Toutes les petites taches blanches dans l'eau donc, c'est malheureusement des poissons qui ont succombé à l'asphyxie suite à un manque d'eau ou à une baisse radicale d'oxygène dissout dans l'eau. Donc, à d'autres endroits, les poissons ont été capturés, si je peux dire, ou sont demeurés captifs par le retrait de l'eau. Vous devinez ici des poissons qui
2840 ont succombé. Ça se passait en période de reproduction du suceur rouge et du meunier noir. Donc, ce que vous voyez de rouge, ce n'est pas du sang, c'est les nageoires des poissons.

2845 On revient à une vue de plan. Donc, vous voyez ici la centrale. On est encore en vue verticale. Le barrage, vous le devinez, la ligne qui est à angle. Ce que j'ai représenté en rouge est la localisation de la mortalité de poissons et ça correspond à un haut-fond dont j'ai parlé au début.

2850 Le haut-fond était composé de blocs rocheux avec des interstices plutôt larges comme ça. Donc, avec le retrait des eaux, les eaux ont suivi la percolation. Donc, elles sont retirées par gravité vers le bas de la rivière et les poissons évidemment n'ont pas tous pu suivre le retrait de l'eau.

2855 Ce matériel-là, on a constaté au cours de l'été 96 qu'il s'agissait d'un résidu de batardeau ou de chemin d'accès que le constructeur a utilisé pour aller installer la hausse gonflable sur le barrage. Donc, le matériel résiduel a constitué le site de captage pour les truites, pour les poissons. On a donc obligé le propriétaire du barrage, via son contractant, de retirer environ 100 mètres cubes de matériel qui avait été laissé ou oublié ou, en tout cas, qui était demeuré sur place suite à la construction du barrage.

2860 Ce qui nous important c'était -- on voit ici une vue vers l'amont. Donc, ici on voit le haut-fond et vous voyez l'eau qui est un peu plus pâle et des canaux naturels qui sont entre les

deux grosses roches que vous voyez à droite. Donc, on a reconstitué en enlevant le matériel de roche un genre de canalisation jusqu'à la roche-mère, donc une canalisation qui serait là de façon permanente.

2865

On voit ici une vue vers l'aval, une vue prise, j'étais sur le barrage à ce moment-là.

Donc on a, en se fiant à la topographie des lieux, je vous ai parlé du haut-fond tantôt, la roche mère en place et puis on a calculé ou évalué un débit minimal qu'on a appelé débit écologique. On a évalué de façon très précise à 2 mètres cubes-seconde le débit écologique minimal qui devait couler dans cette partie-là. Donc, les 75 premiers mètres, puisque derrière l'opérateur que vous voyez sur la photo, il y a la sortie des turbines. Donc, l'eau turbinée sort par là. Donc, on revient dans la rivière. On a donc, après les 75 mètres, un débit normal de la rivière Saint-François.

2870

2875

Ici, vous observez des opérateurs qui s'assurent de la construction d'un pertuis permanent, un pertuis d'environ 1 mètre de diamètre, 80 centimètres plus précisément, qui assure un débit permanent en tout temps de 2 mètres cubes seconde, un pertuis dans le barrage donc qui inonde au fond.

2880

Donc, ici, vous voyez la sortie du pertuis donc avec un angle qui permet la projection de l'eau. L'eau donc oxygénée parce qu'il y a une chute, une dénivellation à la sortie du pertuis, donc vers le haut-fond, inondant comme il faut les canaux et évitant assurément la captation - j'aimerais mieux un autre mot - la rétention de poissons dans des fosses.

2885

On a une vue d'ensemble ici des canaux dont je parle depuis tantôt avec vous voyez bien la dénivellation vers l'aval et puis le mur blanc qui est en haut à gauche et le canal de fuite, donc la sortie des turbines de la centrale vers le corps principal de la rivière. Donc, ce que vous voyez en blanc, c'est la roche en place, la roche mère, donc ça c'est du roc naturel qui est là depuis plusieurs siècles évidemment. Et puis c'était impossible de créer une inondation là, ça aurait été inutile de créer une inondation de ces roches-là.

2890

Je ne nommerai pas personne, mais il y a des pêcheurs là qui sont en situation tout à fait légale en pêchant durant l'été ou surtout au début de la pêche sur le site même. Donc, on a fait allusion cet après-midi à la réappropriation des usages des pêcheurs, entre autres, ça c'en est un exemple. Donc, au pied du barrage, ça constitue un site de pêche. Voilà.

2895

M. JOHN BURCOMBE :

2900 Alors, monsieur le président, quand ce projet-là a été examiné par la Commission
Doyon, il y avait une autre problématique qui a été mentionnée à l'époque, que ces pêcheurs
qu'on voit dans le dernier transparent, qu'il y avait eu des problèmes quand le barrage gonflable
était dégonflé très vite et il y avait une vague d'eau qui est venue piéger les pêcheurs. Alors, ça
2905 a été une plainte portée à la Commission par le maire de Windsor sur ce projet et je me
demande est-ce que ce problème est aussi réglé?

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

2910 Je demanderais à monsieur Gagnon de répondre à cette question, monsieur le
président.

M. ROGER GAGNON :

2915 Effectivement, ce que l'intervenant me présente, au début, il est arrivé des événements
où est-ce que ces hausses gonflables-là ont été soit relevées ou soit abaissées de façon très
rapide, ce qui a entraîné soit des rétentions sur l'amont. Alors, en aval, il y a eu des
assèchements de rivière. Ou bien lorsque c'était l'inverse, que le ballon était dégonflé
rapidement, ça a été des rehaussements en aval qui étaient très élevés.

2920 Il faut comprendre, puis là je ne justifie personne là-dedans, mais c'est quand même
des équipements qui sont relativement complexes. Il y a un ordinateur qui mérite d'être ou, en
tout cas à l'époque, qui devait être calibré ou, en tout cas, apprendre à opérer et à travailler
avec. Des choses qui n'avaient pas été prévues, qui n'avaient pas été identifiées au départ. Et
2925 c'est lorsque les événements sont arrivés, lorsque l'utilisation «live», si vous me permettez
l'expression, est survenue que les ajustements ont été faits. Et le promoteur a apporté des
modifications sur toute la programmation de son ordinateur, sur aussi certaines évaluations par
rapport à ce qui pouvait turbiner. Et nous-mêmes, on a établi des relevés en amont pour
s'assurer que les variations soient le plus naturelles possible.

2930 **LE PRÉSIDENT :**

 Est-ce qu'il y a des affiches ou des avis visuels qui sont donnés aux pêcheurs qui
s'aventurent sur les risques potentiels d'un équipement comme ça?

2935 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

 Monsieur Demers va répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

2940

On peut penser au bogue de l'an 2000 ou à quelque affaire. Un ordinateur, c'est un ordinateur, ça ne marche pas toujours parfaitement. Et donc, est-ce qu'il y a des mesures de prudence qui sont mises en place?

2945

M. PIERRE DEMERS :

Je fais appel à votre mémoire de tantôt, il y avait donc l'ancienne usine Domtar que vous vous rappelez sur la rive droite. Donc, c'est encore la propriété de Domtar. Donc, ce n'est pas accessible pour les pêcheurs ou les usagers.

2950

Par contre, l'autre côté, sur la rive gauche c'est Saint-Grégoire-de-Greenlay, le long de la route il y a des accès où les pêcheurs peuvent aller et même stationner. Il y a trois affiches très très visibles d'une dimension de 4 pieds par 8 pieds de couleur jaune très visible qui ont été installées par le propriétaire du barrage, rappelant que le lit de la rivière peut s'assécher en tout temps. Donc, une affiche danger, le lit de la rivière peut s'assécher en tout temps.

2955

De plus, il y a un gyrophare installé sur la centrale, gyrophare qui, lorsqu'il y a une opération quelconque sur un ballon, se met en marche. Donc, lorsqu'il s'agit de gonfler le ballon ou de dégonfler le ballon, maintenant je l'ai vu en opération étant dégonflé et gonflé, ça prend plusieurs minutes avant d'arriver, avant d'être complètement dégonflé.

2960

Toutefois, si un pêcheur ou un usager s'aventure dans le lit de la rivière assez loin et est très attentif à sa pratique de pêche ou très concentré, il peut ne pas voir le gyrophare, il peut aussi ne pas entendre la modification du débit. Donc, ça pourrait peut-être être incommodant.

2965

LE PRÉSIDENT :

Parce que que le lit s'assèche, il peut y avoir des effets écologiques mais ce n'est pas très dangereux pour le pêcheur. Ce qui est dangereux, c'est le flux d'eau subi à cause d'un défaillance technique quelconque et, là, il y a un risque de noyade ou de blessure. S'il arrive un flot d'eau subi en bas du barrage.

2970

M. PIERRE DEMERS :

Comme j'ai mentionné, l'opération même du ballon, maintenant quand il dégonfle le ballon, le retrait de l'air est lent parce que c'est par une tuyauterie de 10 centimètres et puis l'air ne peut pas être évacué rapidement.

2975

C'est impressionnant quand même quand on est très près, mais c'est pas, comment dire, une porte d'écluse qui ouvre subitement. Il y a ça. Quand j'ai dit le mot «asséché», c'est le

2980

texte, le libellé de la pancarte. Le lit de la rivière ne s'assèche pas complètement puisqu'il y a toujours notre débit, le débit minimal de 2 mètres cubes-seconde.

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

2985

Monsieur le président, je vous rappelais aussi la semaine passée dans la Beauce où auparavant le barrage était opéré à distance de façon télémétrique, maintenant il y a un opérateur sur place. Donc, il y a une surveillance humaine.

2990

LE PRÉSIDENT :

Quel est le propriétaire du barrage?

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

2995

Hydro-Windsor, qui est une compagnie privée.

LE PRÉSIDENT :

3000

Très bien.

Ça va, monsieur Burcombe?

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

3005

Est-ce que ce type de gestion est une tendance? Je sais qu'il y a un certain nombre de rivières aux États-Unis qui sont fréquentées par les adeptes du canot et du kayak et sont canotables, par exemple, de 10 h à 15 h, puis si les gens en canot oublient l'heure, bien ils font le reste en portage.

3010

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Monsieur le commissaire, je vous donnerais l'exemple, la descente de canot la deuxième semaine de septembre, à l'aide du Ministère on ouvre le barrage sur le lac Saint-François pour permettre un débit minimal pour pouvoir canoter. Mais dans ce cas ici, il n'y a pas encore de complicité entre les canoteurs et les gestionnaires de barrages.

3015

LE PRÉSIDENT :

Ça va, monsieur Burcombe?

3020

M. JOHN BURCOMBE :

Pour ma première question, oui.

3025 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Votre deuxième maintenant.

M. JOHN BURCOMBE :

3030

C'est concernant cette fois-ci une plainte que j'ai portée concernant ce qui était apparemment un remblayage dans un plan d'eau et j'ai déposé cette plainte au ministère de l'Environnement, qui m'a informé que c'était la responsabilité de la municipalité. Alors, ils ont envoyé ma plainte à la municipalité. C'était en juillet dernier. Et la municipalité est supposée me fournir des informations. Après plusieurs appels téléphoniques, j'ai presque oublié le dossier jusqu'à la semaine passée. Et finalement, j'ai parlé à l'inspecteur municipal et il m'a raconté un peu sa position. Et en effet, c'est l'étang Burbank près de Danville qui, actuellement, est dans la municipalité de Shipton. Et on peut voir ce remblayage de la route qui longe le plan d'eau.

3035

3040

Alors, la problématique que l'inspecteur m'a mentionnée que, premièrement, c'est un plan d'eau artificiel, c'est régularisé d'une certaine façon, je ne sais pas comment exactement, et dans ce cas, pour moi et pour lui aussi je crois, c'est que la détermination de ce qui représente la ligne des hautes eaux n'est pas évidente.

3045

Je me demande premièrement, est-ce que les plans d'eau artificiels sont visés par la réglementation sur les plaines inondables et les rives? Et deuxièmement, comment déterminer la ligne des hautes eaux dans un plan d'eau régularisé?

LE PRÉSIDENT :

3050

Allez-y mon ami. Juste pendant que vous cherchez, à titre d'information, le ministère de l'Environnement avait autrefois une réserve écologique, une des premières, qui s'appelle l'Ile-aux-Sternes, c'est, je pense, dans le Saint-Laurentou dans la région de.

3055

Or, à l'origine, c'est un îlot artificiel, c'est pas naturel, mais c'est devenu un lieu de nidification et c'est devenu une réserve écologique. C'est que l'artificialisation, quand elle s'implante, elle finit parfois par devenir un écosystème à son tour. Mais là c'est juste un exemple, je ne veux pas du tout dire que c'est là dans cette chose. Ça vous a donné le temps d'aller fouiller dans votre documentation pour être prêt à répondre maintenant, monsieur.

3060 **M. JEAN-MAURICELATULIPPE :**

La première partie de la question, monsieur le président, je vais donner une première
approche de réponse. Au niveau de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'intervenant a
raison, c'est une juridiction municipale, tout remblayage dans un cours d'eau, donc c'est régi
3065 par les règlements de zonage de la municipalité, et au premier chef, c'est la municipalité qui doit
agir. Alors, ça se produit dans la plupart des cas, mais parfois la municipalité n'agit pas.

Il y a aussi sur les lacs artificiels, je ne connais pas bien la directive, mais il y a une
directive sur les lacs artificiels, la Directive 026. Et j'ai cru comprendre, vous me corrigerez,
3070 qu'on parlait du débit d'un lac artificiel? Sur cette portion-là, j'étais déjà en train de chercher
dans la directive, je n'ai pas compris la question.

LE PRÉSIDENT :

3075 Il a demandé la détermination des lignes des hautes eaux, mais qu'est-ce qui arrive d'un
plan d'eau artificiel.

M. JOHN BURCOMBE :

3080 Comment déterminer le niveau des hautes eaux si c'est régularisé? Si le niveau est
régularisé d'une façon ou d'une autre, c'est où le niveau des hautes eaux?

LE PRÉSIDENT :

3085 Dans le cas dont on parle, monsieur Burcombe, est-ce qu'il s'agit d'un cours d'eau ou
d'un lac artificiel entièrement? C'est un étang?

M. JOHN BURCOMBE :

3090 C'est appelé étang Burbank et c'est ce que je comprends de l'inspecteur municipal, que
c'était un étang qui a été créé à l'époque quand on récolte la glace pour entreposer pendant l'été.

LE PRÉSIDENT :

3095 Ah mon Dieu! oui.

M. JOHN BURCOMBE :

3100 Et par la suite...

LE PRÉSIDENT :

C'est un étang qui a été créé pour en faire un réservoir l'hiver, un réservoir de glace. On coupait la glace là-dessus.

3105

M. JOHN BURCOMBE :

C'est ça.

3110

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça veut dire que ça fait longtemps, ça?

3115

M. JOHN BURCOMBE :

Oui. Et c'était une compagnie qui a fait ça, mais finalement c'est la municipalité qui est maintenant propriétaire de cet étang. Et pour l'inspecteur, c'est un peu la ligne de démarcation entre la municipalité et les propriétés privées qui, pour lui, est plus ou moins la ligne dont il faut tenir compte pour voir s'il y a empiètement dans l'eau ou non. Mais pour moi, ce n'est pas évident que la ligne foncière est aussi la ligne des hautes eaux. Et je ne sais pas comment déterminer où se trouve la ligne des hautes eaux.

3120

LE PRÉSIDENT :

Je pense que c'est un problème juridique puisque l'étang créé à certaines fins a fini, est fini par devenir un étang naturel et que là, donc, il y a un problème de juridiction sur le fonds et comment établir, selon la loi, sa détermination sur la ligne des hautes eaux.

3125

M. JOHN BURCOMBE :

Et le problème est aigu parce que les rives sont comme un marais avec des végétations dans l'eau.

3130

LE PRÉSIDENT :

Et donc, la ligne des hautes eaux implique pas mal de terrain, vraisemblablement...

3135

M. JOHN BURCOMBE :

C'est ça.

3140

LE PRÉSIDENT :

... puisque la pente est faible.

3145

M. JOHN BURCOMBE :

C'est ça.

3150

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

Monsieur le président, je n'ai pas l'intention -- je pense que c'est un avis juridique, je référerais à un collègue de pratique privée. De façon générale, et vous ouvrez à cette heure-ci une boîte de Pandore en parlant de la ligne des hautes eaux, je pense pour le bénéfice de la Commission, en Montérégie, on va sûrement discuter de la ligne des hautes eaux. Sachez qu'il y avait, il n'y a pas si longtemps, neuf lignes des hautes eaux. Je n'ai pas l'intention de faire...

3155

LE PRÉSIDENT :

On va passer les huit premières si vous permettez.

3160

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

La ligne des hautes eaux en vertu de la Politique de protection des rives, sans rentrer dans le détail, n'est pas la même que la ligne des hautes eaux au niveau foncier dans le domaine hydrique public. Ce n'est pas la même chose que la ligne des hautes eaux au niveau du règlement sur les évaluations environnementales. Et on vous débroussillera tout ça ultérieurement, c'est assez complexe.

3165

Dans le cas de monsieur, je comprends qu'on est en territoire, rapidement je comprends qu'on est en territoire privé, c'est un lac artificiel, ce n'est pas un lac donc qui appartient au domaine hydrique public, donc il n'y a pas de ligne des hautes eaux à désigner au niveau de la propriété du domaine hydrique public. C'est une question privée, il faudrait voir au cas à cas qu'est-ce qu'il y a à faire avec ça.

3170

3175

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais le lac appartient maintenant, le marais appartient à la municipalité.

3180 **M. JEAN-MAURICELATULIPPE :**

Oui. Alors, il serait régi en principe par la Directive 026 - j'ai perdu mon numéro - sur les lacs artificiels. Mon collègue qui connaît beaucoup mieux la région peut peut-être donner une explication in situ.

3185

M. ROGER GAGNON :

Alors, peut-être là juste comme approche qui est utilisée à peu près régulièrement dans des situations comme celle-là, ce qui est vécu à l'étang Burbank est vécu quand même à bien des endroits au Québec. On va prendre l'exemple de tous les lacs réservoirs ou bien du lac Magog, en fin de compte, où est-ce qu'il y a eu un rehaussement de 8 ou 10 pieds lorsque le barrage a été installé.

3190

La limite des hautes eaux, comme monsieur Latulippe disait, qui est appliquée avec la Politique de la protection des rives, c'est celle qu'il y a présentement. Peu importe qu'il y ait eu un droit foncier ou non, c'est celle qui existe présentement avec toute la stabilité qu'il y a eue et toute l'écologie qui s'est développée à travers les années. Alors, on part de la limite des hautes eaux qu'il y a présentement. Peu importe que ce soit un lac artificiel ou que ce soit rehaussé ou que ce soit un lac naturel. Par contre, la Politique de protection des rives s'applique sur des cours d'eau.

3195

3200

Si on fait référence, exemple, à quelqu'un qui se construit un lac artificiel dans sa cour avec des sources, on n'est pas sur un cours d'eau. Alors, le cours d'eau, on peut le définir comme étant au moins deux lots cadastrés, en tout cas il y a des définitions, on ne s'embarquera pas trop là-dedans.

3205

Mais dans le cas de l'étang Burbank, il y a effectivement quand même un certain cours d'eau. Est-ce qu'on doit l'appliquer comme étant un cours d'eau applicable au niveau de la Politique des rives? Il s'agirait de le regarder au cas par cas. Mais comme je vous dis, qu'il soit artificiel ou qu'il soit naturel, la Politique des rives, c'est avec la situation qu'on a présentement et l'écologie qui s'est développée.

3210

LE PRÉSIDENT :

3215

Ça va?

M. JOHN BURCOMBE :

Monsieur le président, je ne suis toujours pas certain si la politique s'applique à des plans d'eau privés. Est-ce que ça s'applique ou non?

3220

LE PRÉSIDENT :

Il vous a dit que la directive...

3225

M. ROGER GAGNON :

Oui, effectivement ça s'applique, que ce soit privé ou public là, parce qu'il existe des lacs privés évidemment qui ne sont pas à l'abri de la Politique de protection des rives, c'est évident.

3230

LE PRÉSIDENT :

Donc, il affirme que ça s'applique aussi aux lacs privés.

3235

M. JOHN BURCOMBE :

D'accord.

3240

LE PRÉSIDENT :

Mais il y a, par ailleurs, l'application de la directive sur les lacs privés sur laquelle on n'a pas eu d'information, et là il y aura une note à caractère plus juridique qui va suivre pour clarifier un certain nombre de choses sur le statut juridique.

3245

M. JOHN BURCOMBE :

D'accord. Merci.

3250

LE PRÉSIDENT :

Ça va? Merci.

3255

Alors, on a épuisé la liste des gens en attente et on a aussi épuisé la liste des personnes ressources. Il me reste à vous remercier beaucoup, mais vraiment beaucoup de votre contribution. J'ai fait comme commentaire aux journaux que, et vous avez vu, j'espère que je n'ai pas trahi la région en disant qu'une des choses qui était tout à fait remarquable, c'est que vous aviez une stratégie concertée et que vous aviez vraiment préparé vos dossiers, et je pense que c'est particulièrement vrai parce que si j'avais continué deux jours, pendant deux jours, je vous aurais eus.

3260

Je vois que vous vous êtes approché. Vous voulez faire un commentaire, le plus bref possible. Ça va?

3265

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

3270

Je voulais juste vous remercier, monsieur le président, madame, monsieur les commissaires, mais je dois vous avouer que le 9 mars dernier au CRE, on a fait une réunion, nous avons 40 personnes et nous avons tout cédulé les interventions que vous avez eues aujourd'hui ici, durant les trois jours. Donc, on avait préparé les intervenants, et on souhaitait qu'il y ait le maximum d'intervenants et qu'on touche le maximum de sujets. Je pense qu'on a, comme vous l'avez constaté, on a atteint notre but. On vous remercie beaucoup.

3275

LE PRÉSIDENT :

3280

C'est ça. Alors, merci aussi. Évidemment, ça fait que de temps en temps, vous avez remarqué, on a déplacé presque 20 experts des différents ministères. Vous voyez quand même l'effort très important qui est fait par le gouvernement et par les services ministériels pour essayer de se rendre disponibles et de répondre aux questions. Nous avons 17 régions à faire. De temps en temps nous essayons de pressentir des questions et donc, de rendre les gens disponibles, ce qui a fait que de temps en temps vous avez frappé des vides parce que notre prévision n'était pas la vôtre.

3285

Je tiens à remercier beaucoup tous les experts des ministères, tant ceux qui sont des régions que ceux qui sont du central. Et pour nous, les gens du MRN, MAPAQ, ministère des Affaires municipales, ministère de l'Environnement, j'aimerais vous retrouver après la réunion pour un petit peu planifier au plan de l'information quelques étapes qui s'en viennent.

3290

Mais en tout cas, on vous retrouve sans doute à la période des mémoires à l'automne, mais j'imagine probablement pour certains d'entre vous, vous allez revenir dans d'autres régions, je vous connais, vous avez l'âme voyageuse aussi. Et également probablement aux journées thématiques, on essaiera de systématiser la réflexion sur certains points qui méritent d'être approfondis, ça on peut penser début juin, une partie à Québec, une partie à Montréal. Merci beaucoup et à la prochaine.

3295

3300

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3305

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.